

ABONNEMENTS:

Édition Quotidienne: CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00 UNION POSTALE \$6.00 Édition Hebdomadaire: CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

LE DEVOIR

Rédaction et Administration: 71a RUE SAINT-JACQUES MONTREAL.

TÉLÉPHONES: ADMINISTRATION: Main 7461 RÉDACTION: Main 7460

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

AUTOUR DE L'AFFAIRE

LA GRIFFE DE BOB ROGERS

MM. MacNab et Nichols ont formellement déclaré qu'ils n'avaient consulté personne avant de publier leurs accusations et que M. Rogers n'avait eu rien à faire dans toute cette histoire.

Dès le début de l'affaire, le "Devoir" a publié une dénégation explicite de M. Rogers et affirmé que le noeud de toute la querelle se trouvait dans la lutte des partisans et des adversaires de la Compagnie des Tramways. L'événement prouve que nous étions assez bien renseignés.

Il est probable cependant que, dans la fameuse tirade de M. Taschereau sur la conspiration dont l'on chercherait les traces "jusqu'à Winnipeg", il y avait, à côté de la manoeuvre évidente, une bonne part de sincérité. Les partis politiques en viennent à prêter à leurs adversaires heureux une sorte de puissance diabolique: cela les dispense de faire la part de leurs propres faiblesses dans les malheurs qui les assaillent.

Et, le parti libéral a fini par croire que Bob Rogers possédait réellement les griffes qu'il lui prête depuis si longtemps.

L'AFFAIRE MACNAB-LANCTOT

La majorité de la Chambre est évidemment décidée à passer l'éponge sur l'affaire MacNab-Lanctôt, la commission d'enquête a formellement refusé, malgré MM. Tellier, Lavergne et Gault, de faire rapport à l'Assemblée même de ce qui s'était passé.

On estime, paraît-il, que les excuses faites hier par M. Lanctôt couvrent le cas.

Et pourtant, c'est M. Tellier qui a raison: la faute privée peut être effacée par les excuses qu'a acceptées M. MacNab; mais il reste une faute publique sur laquelle la Chambre se doit de prendre action.

Ni M. MacNab, ni M. Lanctôt n'étaient à la Chambre à titre de particuliers. L'un est assistant-procureur-général, gardien officiel des lois; l'autre est assigné par la Chambre, et sous sa protection spéciale. Et c'est le fonctionnaire qui a frappé le journaliste.

Nous nous demandons ce qui serait arrivé si la situation avait été renversée, si M. MacNab ou M. Nichols avait boxé les oreilles de l'assistant-procureur-général.

Le souvenir de M. Asselin, jeté dans les cachots du Parlement sans autre forme de procès, puis condamné à quinze jours de prison—l'avocat adverse demandait deux mois—pour avoir frappé M. Taschereau, nous autorise à penser que l'inculpé ne s'en serait pas tiré aussi aisément.

ASSIGNERA-T-ON M. MCGIBBON ?

On a fait beaucoup de tapage au début, au sujet de la part prise par M. D. Lorne McGibbon au coup qui a provoqué l'enquête de Québec. M. McGibbon s'est depuis déclaré prêt à témoigner.

L'assignera-t-on ? Il serait extrêmement intéressant de lui demander pourquoi il a cru devoir dépenser \$50,000 dans cette affaire.

Omer HEROUX.

LETTRE DE QUÉBEC

L'affaire Lanctôt à la Chambre L'ENQUÊTE

Québec, 5. — Pendant quelques instants cet après-midi l'Assemblée législative s'est ressentie de l'atmosphère un peu chargée qui enveloppe la Législature depuis une quinzaine. On s'est piqué de part et d'autre, rappelé à l'ordre, interpellé plutôt agrièvement, et l'orateur a dû intervenir pour pacifier les esprits. Le bill de la Montreal Water and Power Co. a été la cause indirecte et une remarque de M. Lévesque, la cause directe de cet incident. Mécontent de l'action du comité des bills privés qui a adopté ce matin le bill de la Montreal Water and Power sans lire les contrats et règlements annexés, M. Prévost a posé en Chambre la question de privilège. En réplique, M. Lévesque, qui était au comité, a dit entre autres choses qu'il était autant de bonne foi et peut-être plus que le député de Terrebonne. C'est la dernière partie de cette phrase qui a provoqué l'incident. Le président a rappelé à l'ordre des deux côtés mais beaucoup plus promptement du côté gauche que du côté droit. On dirait qu'il entend dur de l'oreille droite.

Ensuite on a discuté l'incident Lanctôt-MacNab. A gauche on a soutenu que l'acte de l'assistant procureur général constitue une offense publique et que l'offenseur doit en conséquence des excuses à la Chambre. A droite on a répondu qu'on ne devrait pas être plus exigeant que l'offensé. M. MacNab, qui s'est déclaré satisfait. Le premier ministre a surtout plaidé pitié pour son assistant. Le débat n'a pas été suivi d'une motion.

Aussitôt la séance déclarée ouverte par le président, M. Prévost se lève et raconte brièvement ce qui s'est passé au comité des bills privés ce matin, alors qu'on lui a refusé le privilège de faire lire les dix-huit contrats et règlements annexés au bill de la Montreal Water and Power, que ce bill ratifie. C'est une étrange manière de procéder, dit-il, qui ne relève pas la réputation de la Législature. Ce bill est d'une extrême importance, l'un des plus importants qui aient été soumis à cette session. On nous demande de ratifier des contrats que

le droit de faire lire des pièces sur lesquelles il est appelé à se prononcer. Je sais qu'on me l'a refusé il y a deux ou trois ans lors du bill du tramway mais c'était la force qui primait le droit. Le premier ministre dit que lorsque la majorité de la Chambre déclare qu'elle a une connaissance suffisante des appendices d'un bill on peut se dispenser de la lecture. Survient M. Turcot, qui dit que le comité a eu 15 à 18 séances pour ce bill, que M. Prévost a parlé une trentaine d'heures. (M. Lavergne: Et vous, vous étiez prêt à le voter en 30 secondes). M. Turcot ajoute qu'il est bien renseigné. Les remarques du député de Montréal-Laurier se prolongent. M. Lavergne demande si c'est une interruption. M. Cannon, que M. Létourneau, de Québec-Est, pousse à intervenir, rappelle M. Lavergne à l'ordre. M. Bouchard et quelques autres s'en mêlent. M. Lavergne recommande à M. Bouchard de se mettre d'équerre. Rires à gauche, interruptions, au milieu desquelles M. Bouchard jette une remarque qui n'arrive pas jusqu'à la galerie. Je ne viens pas du marché à foire, riposte M. Lavergne. L'orateur demande à M. Lavergne s'il s'objecte au discours de M. Turcot. Pas du tout, répond le député de Montmagny, mais je veux qu'il soit bien compris que j'avais la parole et que je l'ai cédée au premier ministre. M. Turcot termine. Puis M. Lavergne reprend et souligne la dernière déclaration du premier ministre qui revient à ceci, dit-il: nous sommes les plus forts; réalisez-vous la minorité. Eh bien, c'est cette façon malhonnête de procéder à la législation privée, qui donne une si mauvaise réputation à la Législature. Rappel à l'ordre par M. Cannon que le mot malhonnête est offensif. Je ne prendrai même pas la peine de répondre, déclare M. Lavergne. J'attends votre décision, M. l'orateur. L'orateur invite le député de Montmagny à éviter les allusions désagréables. M. Lavergne ne retire rien, continue quelques instants, interrompu de nouveau par-ci par-là. Puis M. Prévost déclare que si le bill n'est pas refusé au comité, il fera de son siège une déclaration relatant les faits. L'affaire en reste là pour le moment.

On va passer à l'ordre du jour... mais M. Prévost, debout, rappelle le malheureux incident d'hier soir alors que M. Chas Lanctôt, assistant procureur général, frappa M. MacNab au visage. Le député de Terrebonne cite le paragraphe du statut qui définit les fonctions de l'assistant du procureur général, et insiste sur le scandale du spectacle d'un officier chargé de donner l'exemple de la paix, de faire régner l'ordre, d'assurer protection aux hôtes de l'Assemblée législative, frappant l'un de ceux-ci en pleine figure sans provocation aucune. Il est vrai que, depuis, M. Lanctôt a fait des excuses à M. MacNab, mais il n'en a pas fait à la Législature, à l'Assemblée législative, à l'orateur, gardien spécial de ses privilèges qu'il a enfreints et il espère que le premier ministre va le citer à la barre de la Chambre pour répondre de sa conduite. Si les choses en restent là, que va-t-on dire de la Législature de Québec dans le pays?

M. Taschereau produit le rapport spécial de la commission d'enquête sur cet incident, qui contient les excuses de M. Lanctôt et la déclaration de M. MacNab. L'incident est profondément regrettable, dit le ministre des Travaux publics. M. Lanctôt a été le premier à le regretter, il a fait les excuses d'un gentilhomme. M. MacNab les a acceptées dans le même esprit; pourquoi insister davantage? Tout le monde remarque la modération exceptionnelle de M. Taschereau.

M. Cousineau se défend de la moindre animosité personnelle à l'égard de M. Lanctôt, mais il ne peut oublier que l'offense de M. Lanctôt a un caractère public. M. Lanctôt, par la nature de ses fonctions, devait la protection à M. MacNab et au lieu de le protéger il l'a assailli. Si le gouvernement lui permet de s'en tirer avec de simples excuses à M. MacNab, il est à craindre que la Législature soit vivement critiquée au dehors. Que dirait-on si un juge se mettait à assaillir les défenseurs auxquels il doit protection? On dit que M. Lanctôt était très excité. C'était évident à le voir intervenir constamment durant la séance du comité hier, employant des paroles qui étaient loin d'être parlementaires.

Le premier ministre invite du regard M. Perron à se lever. M. Perron fait la moue. Sir Lomer se lève alors et presque à mi-voix, dit: Tout le monde s'accorde à regretter l'incident. Pour ma part, quand je l'ai appris hier soir, j'en ai été profondément peiné. On sait que le nom de M. Lanctôt a été souvent mentionné dans cette Chambre depuis deux ans. Je ne discuterai pas si l'on a tort ou raison. Je veux simplement dire qu'il en a été très affecté. Il en a fait une maladie qui l'a conduit presque au tombeau.

M. Prévost. — Il en a fait verser bien des larmes, lui aussi. Sir Lomer Gouin. — Comment cela? M. Prévost. — Je le sais, moi. Sir Lomer Gouin. — Il se remettait lorsque son nom est de nou-

veau jeté dans le public dans des circonstances malheureuses qui doivent l'affecter considérablement. Il a perdu la maîtrise de ses nerfs, il s'est oublié, il a commis une erreur regrettable. Celui qui a frappé se déclare satisfait de ses excuses. Voulez-vous plus? Moi, je suis satisfait. Et le premier ministre se rassied en passant sa main sur ses yeux.

M. Tellier fait une différence entre une offense privée et une offense publique. Deux particuliers en viennent aux voies de faits, puis se font des excuses, et l'affaire est finie. M. Lanctôt a fait des excuses à M. MacNab pour l'offense privée et il les a faites en gentilhomme. Très bien.

M. Taschereau. — Et au comité. M. Tellier. — Je relis les excuses de M. Lanctôt et elles ne changent pas l'impression qu'elles ont produite lorsqu'elles ont été faites. Pour moi, l'offense publique reste donc sans réparation. Or, le bon sens, l'honneur et les lois de l'hospitalité veulent qu'un hôte protège ses invités. MM. MacNab et Nichols sont ici sur l'invitation de l'Assemblée législative jouissant des privilèges de tous les députés, comme le dit Bourinot. En s'attaquant à M. MacNab au lieu de le protéger, on a donc violé les privilèges de cette Chambre et celui qui les a violés est le plus haut officier du ministère de la justice dans cette province. Sera-t-il dit que la Législature de Québec se désintéresse de la conduite des officiers du gouvernement à l'égard de ceux que pour le moment elle doit protéger?

M. Taschereau se rend au siège de M. Perron et celui-ci se lève. Il fait le même plaidoyer que M. Gouin en ajoutant qu'on dira qu'à Québec les hommes sont sujets aux erreurs comme partout ailleurs. M. Lanctôt a mal fait, mais qui est exempt de reproches? M. Doris dit son mot, peu flatteur pour M. Lanctôt. Je connais, dit-il, M. Lanctôt, Charles. Il y a quelques années, j'avais à présenter un projet de loi pour le Montreal and Southern. Je me suis adressé à lui. Il m'a demandé ce que je faisais. Je lui ai dit que j'étais cultivateur et il m'a répondu de m'adresser aux cultivateurs pour me faire renseigner. Je n'ai pas de sympathies pour M. Charles Lanctôt.

M. Sauvé se donne le malin plaisir de rappeler au gouvernement comment il traita naguère M. Asselin pour une offense semblable à l'égard de M. Taschereau, avec cette différence que M. Asselin venait d'être provoqué par M. Taschereau. Asselin fut emprisonné aussitôt, on lui refusa la permission de voir ses amis et même, pendant un certain temps, ses avocats. Il se sert du récit et des conclusions du Soleil et il espère que le Soleil et le gouvernement vont rester logiques et montrer qu'ils n'agissent pas par haine ou par sympathie, suivant que les personnes leur plaisent ou déplaisent.

La droite préfère évidemment laisser ces reminiscences trop cruelles. Personne ne se lève de ce côté.

M. Prévost revient à la charge et déclare que s'il a eu ses plaies, elles sont guéries. Quant aux coups portés à M. Lanctôt ils ne sont pas de ceux qui causent des rhumatismes. Du reste, M. Lanctôt n'a pas manqué de compensation. On l'a vu assez longtemps au comité des bills privés, n'ayant qu'à faire un signe pour étonner les projets qui ne lui plaisaient pas et gagnant double mouture, de la province et des corporations qui le payaient pour surveiller leurs intérêts pendant qu'il devait surveiller ceux du public.

L'incident en reste là pour le moment.

On discute ensuite jusqu'à six heures les crédits de l'agriculture. Le mérite agricole inspire à M. Tellier la suggestion que la distribution des médailles devrait être faite d'une façon un peu plus solennelle. Et tout en parlant du mérite agricole on découvre encore une petite extravagance pour ne pas dire plus. On a fait imprimer 2,500 copies de chacune des versions, anglaise et française, du rapport des juges, comprenant 30 pages de texte et une trentaine de gravures demi-ton, soit 60 pages de composition. Le tout aurait dû coûter \$500 à \$600 et la province a payé plus de \$1,200. M. G. Langlois lui-même en est tout surpris et l'a dit au ministre.

L'enquête se continue au Conseil et à l'Assemblée. Au Conseil, M. MacNab a causé une petite sensation en demandant l'assignation de sir Hugh Graham.

Au comité de l'Assemblée on a ajourné ce soir, à 10 heures, d'une façon étrange. M. Gault a fait motion pour rappeler M. Biddinger et l'entendre immédiatement. La séance a été levée aussitôt sans décider. On se demande ce que signifie cet ajournement précipité.

Jean DUMONT.

DES VERS

Le Nationaliste publiera dimanche prochain des vers inédits de M. Paul Morin.

BILLET DU SOIR.

QUAND ON ECONOMISAIT

"Il serait difficile de nier que la vie soit chère; mais il faut bien admettre, avec je ne sais plus qui, que le renchérissement de tout est aggravé par nos habitudes de luxe. Un coup d'oeil retrospectif, que jette le New York Sun sur les habitudes d'économie de nos grands-mères, nous en apprend peut-être aussi long sur la cherté de la vie que pourra le faire la commission gouvernementale.

Un livre de famille datant de 1831, et que l'on a retrouvé, contient de très précieux conseils. En voici quelques-uns. S'il y a peu d'espoir qu'ils soient suivis de nos jours, ils sont néanmoins intéressants en ce qu'ils nous permettent de constater combien nous avons progressé. Lorsque le grain est fauché, il est sage d'apprendre aux petites filles à faire, avec la paille, leurs propres bonnets et les chapeaux de leurs frères.

Si l'on a des dinards ou des oies, on peut confectionner des éventails et des plumes. Les vieux vêtements, qui ne peuvent plus être ni rapiécés ni remaniés, servent, coupés en lanternes, à faire des tapis (des catalogues). Conservez le verso des vieilles enveloppes pour faire du papier à écrire.

Si vous habitez la ville, échangez les cendres et la graisse contre du savon; à la campagne, il y a tout intérêt à faire soi-même son savon. Le café étant cher, remplacez-le par des céréales ou des croûtes de pain; ou bien, ce qui est encore plus économique, passez-vous-en. La confiture est malsaine, coûte cher, et les personnes bien portantes n'en ont pas besoin. Les gens économes n'en donnent qu'aux malades.

Je crois qu'après cela on peut tirer l'échelle — l'échelle des prix qui montent, qui montent... Mais, tout de même, comme ça marche! Léon LORRAIN.

AU CONGRES AMERICAIN

LE RAPPEL DE LA CLAUSE EXEMPTANT LES NAVIRES AMERICAINS DES DROITS DE PASSAGE DANS LE CANAL DE PANAMA.

(Service de la Presse Associée) Washington, D. C., 6. — Le rappel des dispositions exemptant les navires américains du droit de passage dans le canal de Panama, a été proposé au Congrès comme mesure de l'administration, appuyée par le président Wilson. Cette législation irait à l'encontre du programme de la convention des démocrates de Baltimore, laquelle a choisi M. Wilson.

La lutte sera surtout rude au sénat et plusieurs députés démocrates veulent combattre à la Chambre même ce nouveau projet de loi. Le rappel des dispositions mettrait fin à la protestation de l'Angleterre qui les juge contraires au traité Hay-Pauncefote. Le président doit envoyer un message au Congrès dans quelques jours.

LA PLAIE INCURABLE

Rome, 6. — Sous ce titre: "La plaie incurable", le Giornale d'Italia publie un remarquable article, où il est traité de la question d'Alsace-Lorraine est le pivot autour duquel tourne toute la politique internationale, et que cette question est plus intense que jamais. L'idée de la revanche n'a jamais été aussi vivante qu'aujourd'hui dans le cœur des Français. D'autre part, l'oeuvre de germanisation de l'Alsace-Lorraine a complètement échoué. Les derniers événements ont démontré l'impossibilité absolue pour l'Allemagne de assimiler la population alsacienne. La plaie est toujours saignante, et elle seule pourra la guérir.

FUNERAILLES DE MME T. C. CASGRAIN

Les funérailles de Mme T. Chase Casgrain ont lieu ce matin à 10 heures à l'église du Gesù, au milieu d'une grande affluence de personnes. Le service a été chanté par le R. P. Loiseau, S.J., assisté des R. P. P. Côté et Roy, S.J., remplissant les fonctions de diacre et sous-diacre. A l'orgue, le choeur de chant, composé d'élèves du Collège Sainte-Marie, était sous la direction de M. C. Monte.

Conduisaient le deuil, MM. T. Chase Casgrain et son fils. Un landau chargé de fleurs précédait le cortège. Remarqués: M. Gaspard Lemoine, le Dr Casgrain, Sir Auguste Angers, M. Panet Angers; le Sénateur Casgrain, le Dr G. Hamel, V. Casgrain, G. Strachan, P. T. Casgrain, C. A. Harwood, L. J. Beauchemin, le Sénateur Tessier, Sir Horace Archambault, P. Davis, O. De Beaujeu et plusieurs personnages marquants.

LA FORCE DE VAINCRE

Paraît aujourd'hui, au-dessus du feuillet, le sixième coupon dont la série de 6 ou même de 5 (le premier n'étant pas exigé) donnera droit à un exemplaire de notre premier roman, La Force de Vaincre, en y ajoutant 3 sous à nos bureaux ou 6 sous par la poste. La distribution du roman commencera lundi prochain, 9.

LETTRE D'OTTAWA

Une journée variée. — L'usage du microphone. — Les lettres honorifiques. — L'abolition de la peine de mort.

Ottawa, 5. — La Chambre des Communes a traité aujourd'hui de sujets variés. Elle ne s'est donc pas trop ennuyée. Il est vrai que, la plus grande partie du jour, elle a discuté des sujets académiques, peut-on dire, puisqu'il s'agissait, en l'espèce, de l'abrogation des titres honorifiques et de celle de la peine de mort. Le débat sur le bill Biederkirk, relatif à la pension, a été le principal sujet de discours. Les députés s'y sont plus ou moins intéressés, mais les auditeurs s'y sont assez peu. Notons que, à propos du bill Burnham, qui voulait faire abolir les titres honorifiques au Canada, MM. Laurier et Foster ont philosophé amablenent sur la vanité humaine, qu'il faut à la fois, Burnham en a eu plein la bouche, des mots de démocratie, de progrès démocratique, d'égalité humaine et le reste. Ces formules, plutôt creuses, comme le discours, qu'elles emblaient, du reste, n'ont valu à leur auteur que la mort de son projet de loi.

LES PRÉLIMINAIRES

Dès le début de la séance, M. Verville, le député libéral-ouvrier de Maisonneuve, saisit la Chambre d'un projet de loi destiné à amender certaines clauses du code pénal. M. Verville voudrait que la loi interdise au patron l'emploi de gens qui portent des armes sur eux. Il rappelle l'incident de Buckingham, où un homme, employé par des patrons, tua un gréviste. Il voudrait rendre impossible des faits de cette espèce. On se garderait à son emploi des armes, ou pour armer ceux qui travaillent pour lui, un patron devrait, d'après les dispositifs du bill Verville, obtenir la permission du procureur général de la province où existe son établissement industriel. Il est bien entendu que le gardien autorisé à porter une arme ne tomberait pas sous le coup de cette loi.

Ceci, pour les armes à feu. Mais il existe une arme toute récente, dont le fonctionnement silencieux est en train de tuer, si elle ne l'a déjà fait, quelques policiers de Québec. Le MICROPHONE (détectophone, suivant le barbarisme à la mode), c'est l'arme nouvelle, c'est un puissant instrument pour le bien comme pour le mal. M. Verville veut réglementer l'usage de cet appareil. On ne pourrait s'en servir, d'après le bill Verville, que lorsqu'il s'agirait de découvrir un criminel, dans un crime. Et la publication des témoignages involontaires recueillis grâce au microphone ne peut être faite qu'avec la permission du procureur-général de la province où les intéressés auraient recueilli ces déclarations. M. Verville a fait cette clause rencontrer, à l'Assemblée, la discussion, à la Chambre, l'hostilité de plusieurs députés, hostilité fondée, semble-t-il au premier abord. Car, à supposer que, dans le cas de "l'affaire" dont on s'entretient ces jours-ci, à Québec, le "Mail" eût dû au préalable demander le consentement du procureur-général du Québec, M. Gouin, avant de rendre publics les dialogues de MM. Mousseau, Bérgevin et Bérard avec Sampson et Hyland, il n'y aurait peut-être jamais eu d'enquête sur les actes de MM. Mousseau, Bérgevin et Bérard. Et il était d'intérêt public qu'il y en eût une. Il n'est pas probable que la Chambre discute à cette session-ci le bill Verville.

Le ministre des douanes parlait autre jour de l'expédition de "l'Alert", un remorqueur de Sydney, Cap Breton, à l'emploi du ministère des douanes, et que la gauche disait avoir transporté de la boisson à un endroit éloigné du Cap Breton, en contravention des lois de prohibition néo-écossaises. Aujourd'hui, le ministre des douanes déclare que ce remorqueur, à la date indiquée par l'opposition, était allé à la recherche d'une goélette américaine, dans les eaux canadiennes, selon le rapport fait au ministère, et que les prétendues barriques de boissons alcooliques chargées à bord du remorqueur étaient de simples barils de farine.

— "Nous la commissions, celle-là", laissent entendre des membres de la gauche, au milieu des rires généraux, "il y a eu jadis les tomates de Colchester, qui étaient vraiment de la boisson, pourquoi cette farine n'en serait-elle pas?" Le ministre répond qu'à la suite d'un nouveau voyage de "l'Alert" transportant des passagers sans autorisation, il a relevé de ses fonctions un employé du ministère, à Sydney, et mis fin à la commission de "l'Alert". Ceci clôt l'incident.

Un autre surgit. M. Oliver veut savoir s'il est vrai que le ministère de l'Intérieur a donné ordre de retroceder aux Indiens de la réserve Saint-Pierre, Manitoba, les terrains de cette réserve, dont ils auraient fait l'abandon, au temps de l'administration libérale. C'est au sujet de cette affaire, dont il saisit lui-même la Chambre, en 1909 ou 1910, que M. Bradbury, de Selkirk, fit un discours d'au moins quatre heures, resté célèbre, aux Communes, à cause de son langage. M. Roche, le ministre interpellé, le ministre reconnait que le ministère fédéral, — à la suite d'une enquête par commission royale, ordonnée par le gouvernement Roblin, enquête qui conclut à l'exploitation des Indiens par des gens intéressés à obtenir les terrains de la réserve, et à la suite aussi de refus, par le gouvernement manitobain, de reconnaître, au bureau d'enregistrement, les titres des nouveaux détenteurs de ces terrains, — a référé toute la question à un tribunal manitobain, qui adjugera. "Nous voyons qu'il tire la corde à deux bouts", dit le ministre. "Pourquoi n'en avez-vous pas saisi plutôt la Cour Suprême du Canada?" demande M. Maclean, de Halifax. "Pourquoi pas la Cour d'Échiquier?" demande M. Roche. "Pourquoi pas Russell. Les opposants ont évidemment entendu pas sur le tribunal à choisir. M. Roche dit que, comme

le gouvernement manitobain a employé des fonctionnaires de l'enregistrement de reconnaître les titres des acquéreurs des terrains de la réserve, il convient qu'un tribunal supérieur du Manitoba adjuge sur les circonstances dans lesquelles les Indiens ont abandonné leurs droits au gouvernement fédéral, vendeur de cette réserve à certains particuliers.

LES DEBATS DES COMMUNES SONT-ILS EXACTS?

M. Oliver, alors, saisit la Chambre de cette question: "Les 'Débats', version non révisée, sont-ils exacts?" "A dit le ministre, ils ne le seraient pas toujours. Il importe de savoir, dit M. Oliver, si la version non révisée des 'Débats' est un rapport fidèle et exact de ce qui se dit à la Chambre. Il arrive que cette version omette des paroles et des phrases sur le fait que j'appréhends que, dans la version révisée, les rédacteurs des 'Débats', sur correction des députés qui ont paré, fassent disparaître les expressions disgracieuses ou trop osées ou encore les erreurs de rédaction. Mais je suis sûr, dit M. Oliver, que les 'Débats', version non révisée, sont des plus fidèles." M. Laurier dit que la commission des débats doit intervenir pour voir à ce que les relations des séances soient conformes à la vérité, le président de la Chambre ajoute un mot, et l'incident est vidé.

Il arrive souvent, à la vérité, que, à la lecture des 'Débats', le lendemain de tel ou tel discours, le journaliste ne retrouve plus telle expression, telle phrase, telle tournure de rédaction caractéristiques, qu'il a notées sur le fait que j'appréhends que, dans la version révisée, les rédacteurs des 'Débats', gens charitables, ont tiré le voile du silence sur l'expression malheureuse, mais il n'en est pas moins vrai que le député qui a proféré, c'est contre cette altération que j'appréhends que, dans la version révisée, les journalistes ne l'en blâmeront pas.

M. BURNHAM ET LES TITRES HONORIFIQUES

M. Burnham, qui en veut tant au décret Ne Temere, en veut aussi aux titres honorifiques. Cet après-midi, après avoir vu la Chambre tuer en dix minutes un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait à la Chambre un projet de loi relatif au dépôt d'élections, projet dans lequel il était question de présenter un autre projet de loi de modification des titres, au Canada. Avec beaucoup d'emphase, il a débité un discours préparé de longue main, car, dès la dernière session, il avait mis ce projet de loi au feuilleton de la Chambre. Selon lui, il y avait

M. GRAHAM ASSIGNE. — M. BERGEVIN ET M. DERCEVINE.

“ILS CONDUISIRENT L'ENQUETE COMME DES GREDINS,” DIT M. PREVOST

Un violent incident marque l'ajournement de l'enquête, à minuit, alors que les quatre membres ministériels du Comité abandonnent inopinément leurs sièges.—Le député de Terrebonne n'en fait pas moins une virulente protestation et menace de bloquer le budget.

M. Beck ne veut pas dire à qui il avait offert les révélations avant de les donner au "Mail". — Sir Hugh sera interrogé sur ce sujet. — M. Bergevin ne parle pas, lui non plus, de crainte de s'incriminer.

(De notre envoyé, Léon Trépanier)
Québec, 6. — La continuation de devant les deux comités de la législature de l'enquête sur les accusations du "Daily Mail", n'a offert dans la dernière partie de la journée d'hier aucun incident particulier. L'interrogatoire peut-être accru aujourd'hui par l'entrée en scène d'un autre personnage qui n'est autre que Sir Hugh Graham. A la demande personnelle de M. MacNab, Sir Hugh Graham lui a été envoyé pour savoir s'il viendrait volontiers à Québec où s'il faudrait lui envoyer un subpoena, et à quel moment il se présenterait pour répondre qu'il sera à la disposition des comités d'enquête, demain. L'assignation a été faite par le comité du conseil. On veut savoir de M. Graham, si la publication de cette fameuse affaire qui fait le sujet de la présente enquête lui a été offerte avant de l'être au "Mail", et les raisons pour lesquelles il l'a refusée s'il l'offre lui en a été faite. M. Beck a refusé de répondre à cette question posée par M. MacNab hier après-midi, et l'assignation de M. Graham est la conséquence de son refus.

L'enquête tire à sa fin, particulièrement pour le comité de l'assemblée législative, qui n'a plus à entendre que Sir Hugh Graham et M. Mousseau, si celui-ci est en état de comparaître. Au comité du conseil, plusieurs témoins ont été entendus hier après-midi, et l'enquête progresse rapidement. A la reprise, hier après-midi, M. Beck a continué son témoignage, et le comité a entendu ensuite les déclarations de l'agence Burns. Leurs déclarations ont porté exclusivement sur ce qui concerne les membres du conseil législatif.

Le comité de l'assemblée législative a entendu hier soir MM. MacNab et Nichols, qui ont expliqué comment cette affaire a été communiquée au "Daily Mail". Ils ont déclaré que l'affaire n'a aucun caractère politique, qu'ils ne l'ont soumise à aucun personnage politique à Ottawa et qu'ils ont consenti à donner publiquement les documents à l'agence Burns et avoir fait fonctionner le microphone. C'est alors que nous sommes bon de publier ces documents dans l'intérêt public.

M. Taschereau. — M. McGillibon ou M. Laverne, vous avez-ils vu le rapport que le bill de la Montreal Fair Association était un bill fictif?
Nichols. — Je savais qu'il y avait un bill de ce nom mais je ne puis difficilement dire si j'étais certain que ce bill fut fictif ou non.

M. Taschereau. — Avant de publier les documents en question les avez-vous soumis à quelqu'un à Ottawa?
Nichols. — Non, monsieur.
Laverne. — Les avez-vous soumis à quelqu'un de Winnipeg?
Nichols. — Non, monsieur.

A ce point de l'interrogatoire, M. Taschereau déclare qu'on ne devrait pas entrer dans des détails qui ont trait à cette enquête. D'ailleurs il ne veut pas assumer de nouvelles responsabilités pour ses clients.
M. Taschereau. — Avez-vous soumis ces documents à l'honorable M. White?
Nichols. — Non, plus qu'à M. L. P. Pelletier, je répète que les seuls qui aient vu ces documents avant de les publier, sont M. MacNab et moi.

M. Taschereau. — N'est-il pas vrai, M. Nichols, que vous ne les avez jamais montrés à moi-même?
Nichols. — Oui, monsieur.
M. MacNab est appelé à son tour et répète les mêmes déclarations que M. Nichols, en déclarant qu'il avait assumé la responsabilité des articles et qu'il les assumait encore. C'est, d'après le témoin, dans l'intérêt public et dans aucun autre intérêt qu'il a consenti à donner ces documents à M. Nichols qui l'on devait donner publiquement ces révélations.

M. Taschereau. — Personnellement, avez-vous eu connaissance de paiements qui auraient été faits récemment à la passation du bill de la Montreal Fair?
M. MacNab. — Non, monsieur.
M. Taschereau. — Avez-vous souvenu rencontré M. McGillibon au sujet de cette affaire?
M. MacNab. — Une ou deux fois, en compagnie de M. Nichols.

L'INCIDENT LANCTOT

M. Laverne. — Vous avez assisté, n'est-ce pas, à la plupart des réunions de ce comité?
M. MacNab. — Oui, monsieur.
M. Laverne. — Vous étiez ici hier soir?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Laverne. — Vous avez-vous vu M. MacNab, quand vous êtes allés à la chambre 369 du Château Frontenac, au cours du mois de janvier, le bill 158?
M. Bergevin. — Je ne me rappelle pas ce cas-là en particulier. Il se peut cependant que nous en ayons parlé car il arrive souvent que des députés nous causent au sujet de bill.

M. Laverne. — N'est-il pas vrai, M. MacNab, qu'en sortant de ce comité hier soir vous avez été assailli par M. Charles Lanctôt, assistant du procureur général de la province de Québec?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Laverne. — Vous étiez ici hier soir?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Laverne. — Vous avez-vous vu M. MacNab, quand vous êtes allés à la chambre 369 du Château Frontenac, au cours du mois de janvier, le bill 158?
M. Bergevin. — Je ne me rappelle pas ce cas-là en particulier. Il se peut cependant que nous en ayons parlé car il arrive souvent que des députés nous causent au sujet de bill.

M. Laverne. — N'est-il pas vrai, M. MacNab, qu'en sortant de ce comité hier soir vous avez été assailli par M. Charles Lanctôt, assistant du procureur général de la province de Québec?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Laverne. — Vous étiez ici hier soir?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

L'EXAMEN DE M. MOUSSEAU

Après une brève consultation faisant suite à l'examen médical de M. J. O. Mousseau, à son domicile, 451 rue Saint-Hubert, hier, les médecins venus de Québec sont repartis pour cette ville, le soir même, à 11 heures 30. Ils ont refusé de donner le moindre renseignement, en se retranchant derrière leurs instructions.

M. de Martigny a déclaré qu'il y avait six médecins présents, au moment de l'examen. Lui-même s'était fait accompagner des docteurs Prévost et Gagner, le premier spécialiste des maladies nerveuses et le second, médecin de famille de M. J. O. Mousseau. Peu de temps avant l'examen officiel, ils ont tenu eux-mêmes une consultation, ils ont trouvé que le pouls du malade était de 70, qu'il avait un peu de fièvre, il était peut-être pire que la veille, et il ne s'est pas rendu compte de ce qui se passait se trouvant dans un état de demi-inscience.

UN INCIDENT

A l'heure où la commission allait ajourner, M. Jean Prévost, député de Terrebonne entra dans la salle et demanda de rappeler M. Biddinger, pour le questionner sur un point excessivement important.

M. Taschereau dit qu'il assignerait M. Biddinger à 10 heures 30 ce matin, mais M. Prévost, dit que c'était trop tard et reclama la présence du détective.

"Il est bien tard", dit M. Taschereau.
"Oui, répond M. Prévost, mais il n'est pas encore le temps d'aller se coucher. J'ai le droit de parler."

M. Gault vient à l'aide de M. Prévost en proposant ce qu'il demande, mais sur l'ordre de M. Taschereau, quatre membres du comité se lèvent et quittent la salle. M. Prévost se fâche. "Il y a quorum, dit-il, puisqu'il reste trois membres du comité". En effet, MM. Tellier, Gault et Laverne restaient là.

"On est le secrétaire de ce comité", dit M. Prévost à voix haute.
M. Dumand, secrétaire du comité, avait suivi M. Taschereau, mais s'en tenant appeler ainsi, il revient.

"Vous êtes le secrétaire? demande M. Prévost. Asseyez-vous là."
La foule était restée dans la salle attendant ce qui allait se passer.

"Écrivez", ordonna M. Prévost au secrétaire. Une motion a été présentée par M. Gault, et malgré cela, le président a ordonné l'ajournement. Ils conduisent cette enquête comme des gredins. Si vous n'écrivez pas cela, nous en parlerons à la Chambre jusqu'à lundi."

"Oui, et jusqu'à mardi", ajoute M. Laverne.
— "Oui et il n'y aura pas de budget d'adopté", termine M. Prévost.

Au Conseil Législatif. — Le nouveau comité siège. — M. Beck témoigne.

(De notre envoyé Léon Trépanier)
Québec, 6. — Le comité d'enquête du Conseil législatif, tel que reconstruit, s'est-à-dire composé des honorables MM. Chapais, président, Bryson, Smith, Gagnon et Simard, a repris son enquête hier après-midi et M. Beck qui avait commencé à la séance précédente le récit des entrevues de certains membres du Conseil avec les détectives de l'agence Burns, prometteurs pour l'occasion du fameux bill 158, entrevues dont il a raconté les conversations à l'aide d'un microphone, a continué son témoignage.

M. BERGEVIN COMMENCE PAR REFUSER

Au cours de la conversation, M. Sampson offrit à M. Bergevin la somme de \$200 disant que c'était pour ses dépenses. M. Bergevin commença par refuser en disant: Non, Non.
M. Sampson ajouta: Pour votre trouble.

— Non, non, répéta M. Bergevin.
La conversation reprit au sujet des terrains dont l'acquisition serait avantageuse pour la Montreal Fair Association, puis M. Sampson dit de nouveau: Acceptez cela, ce n'est que \$200.

L'entrevue prit fin ensuite et les deux hommes se retirèrent. M. Bergevin au même endroit le vendredi 16 janvier, cette fois avec M. Labelle. M. Labelle demanda à M. Sampson s'il avait vu M. Mousseau. Sur la réponse négative de M. Sampson, il dit qu'il l'avait vu et qu'il le cherchait maintenant. Il ajouta que Devarennes était en route.

M. Labelle sortit et MM. Sampson et Bergevin, restés seuls, M. Sampson dit à M. Bergevin que Labelle était venu lui demander plus d'argent. Ils sont, ajouta-t-il, comme un lot de chiens enrages. Je n'ai jamais rien vu de pareil. Ils se servent d'un homme comme d'une cible. Je les ai tous traités largement et en échange ils cherchent à me tirer tout ce qu'ils peuvent.

UNE AUTRE OFFRE DE \$800

M. Bergevin reprit: "J'espère que je ne vous importune ni ne vous ennuie pas."
— Je ne parle pas de vous, répondit M. Sampson.

Puis continuant, M. Sampson demanda: "Pourquoi voulez-vous ces \$150?"
"Pour M. Gilman, mais ne mettez pas cela dans votre rapport", fut la réponse de M. Bergevin. "Je ne fais pas de rapport", répondit M. Sampson.

Et M. Sampson dit encore: "Vous savez que je vous ai donné \$200 mercredi."

— Oui, dit M. Bergevin.
— Eh bien, je vous en donnerai encore \$800 lorsque le bill sera adopté. Cela fera \$1,000.
— "Good", remarqua M. Bergevin.

UNE AUTRE ENTREVUE

L'entrevue suivante dont parle M. Beck met en présence MM. Hyland, Sampson et Mousseau. Celui-ci entra dans la chambre où se trouvaient MM. Hyland et Sampson et dit: "Je ne serai pas longtemps. Je viens de voir Devarennes. Il ne demande pas à voir quelqu'un aujourd'hui et va s'occuper de pousser le bill". Mousseau assura que le bill passerait le lendemain. M. Labelle entra alors et dit qu'il avait vu M. Turgeon et qu'il serait prêt pour le lendemain. Il dit aussi qu'il avait vu Gilman. M. Mousseau: "Nous n'avons pas besoin de Gilman. Le bill passera sans lui. M. Péronneau l'a appuyé."

M. Sampson leur dit: Ne vous laissez pas jouer par Bergevin, je lui ai donné \$200. M. Labelle: "Il m'a dit qu'il était avec nous."
"Old man Gilman" est "All right" aussi mais M. Devarennes se chargea du bill. M. Sampson demanda: Et Turgeon?

M. Mousseau. — Nous n'en avons pas besoin. C'est un petit homme. Avec les autres, nous pouvons nous en passer."
M. Labelle. — Gilman est correct, il aura \$200, c'est tout.

L'Hon. M. Simard demanda au témoin s'il est sujet canadien. M. Beck répondit qu'il est sujet britannique. Il est né en Angleterre et a vécu la plus grande partie de sa vie aux Etats-Unis où il a été quinze ans à l'emploi d'un journal qu'il a quitté pour venir occuper le poste de rédacteur en chef du Herald, alors sous le contrôle de M. Brierley.

M. de Geoffrion, le témoin déclara que ces notes ont été prises sur d'autres qu'à ce moment pendant qu'il écoutait la conversation et qu'il a complété ensuite. Elles sont la reproduction parfaite de ce qu'il a recueilli, et il a détruit les notes originales.

LES DEBUTS DE L'AFFAIRE

M. Geoffrion: Pouvez-vous expliquer les débuts de cette affaire?
M. Beck: Comme je l'ai dit devant le comité de la Chambre, j'étais à l'emploi du Herald lorsque j'appris la rumeur qu'un certain mesure préjudiciable à l'intérêt public devait être présentée à la législature ou au conseil de ville de Montréal. J'avais raison de croire que la compagnie des tramways de Montréal tenterait d'obtenir une franchise de 40 ans. Je dois dire que le Herald avait fait une forte campagne en faveur de ce privilège. Je suis allé voir M. McGillibon et lui demandai la permission de faire une enquête sur les appréhensions que j'avais. Il me demanda si je croyais cela de l'intérêt public et si je l'exempterais de toute responsabilité. Je m'assurai bien en lui demandant de se charger de tous les frais. Il consentit alors à ce que l'enquête fût faite en garantissant tous les frais et alors j'ai retenu les services de l'agence Burns, qui envoya un homme à Montréal. Celui-ci vit M. McGillibon qui lui me fit appeler et je donnai à l'envoyé de Burns toutes les renseignements nécessaires sur la situation. Il fit un mémoire de tout cela et retourna à New-York. Plus tard M. Maloney alias Sampson entra en scène. J'ai cru qu'il était venu directement à moi mais il a dit hier qu'il s'était rendu d'abord chez M. McGillibon. Je vis M. Maloney à deux reprises et il lui expliquai la situation. J'eus une autre entrevue avec lui au cours de laquelle il me présenta un autre détective du nom de Burns qui me demanda de faire entrer au "Herald" comme reporter pour faire l'hôtel de ville.

Le reste des explications de M. Beck a déjà été publié.
M. Geoffrion. — Vous voulez faire une enquête sur une mesure bonne fide, comment se fait-il qu'il en est résulté la présentation de ce bill fictif 158?

M. Beck. — En réponse à cette question je ne puis que dire que je n'ai jamais fait aucune suggestion au sujet de cette législation. Je n'ai pas pu voir le bill et je ne savais pas où il avait été préparé. Quand je l'ai vu, j'en ai demandé la raison.

M. de Geoffrion. — Les agents de Burns avaient le contrôle absolu de l'affaire et ce sont eux qui l'ont conduite?
M. Beck. — Oui.

M. BECK REFUSE DE REPENDRE

M. de Geoffrion. — Avez-vous offert cette affaire à d'autres journaux avant le "Mail"?
— Avant la fin de cette affaire, le "Herald" a changé de propriétaire. J'ai mis mes informations aux nouveaux propriétaires, mais ils refusèrent d'en prendre la responsabilité. Je donnai alors ma résignation et j'offris mes documents au "Mail". Lorsque l'enquête a été finie, j'ai été chez M. McGillibon et je lui ai demandé ce qu'il entendait faire de cette affaire; je lui ai dit que j'avais recueilli cela pour le "Herald" et qu'il n'était que juste qu'il le publiât. J'ai pensé à venir en informer le Premier Ministre ou à en charger les autorités, mais j'ai cru ensuite que c'était pour moi un point d'honneur de l'offrir aux nouveaux propriétaires du "Herald". Ils m'ont dit qu'ils refusaient non pas parce qu'ils ne croyaient pas que l'affaire fût vraie, mais me demandant d'autres raisons pour refuser d'en prendre la responsabilité.

M. MacNab demanda alors au comité le privilège de poser une question à M. Beck. Cette permission lui est accordée et M. MacNab demanda: — Voulez-vous dire à qui vous avez envoyé votre résignation au "Herald" et vous avez soumis à ce monsieur les informations que vous avez données au "Daily Mail".

M. Beck. — Avec la permission du comité je demande de refuser de répondre à cette question. Je voudrais obliger M. MacNab mais je ne puis répondre.

M. MacNab dit que vu qu'on a prétendu en certains milieux que cette affaire était le résultat d'une conspiration à chaque volume; contenant l'Histoire de la République Romaine, depuis l'an de Rome 1 jusqu'à 410, en 16 volumes. Auprès l'Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, de l'an 600 avant J.-C. à l'an 420 de J.-C. en 15 volumes. Tous en parfait ordre. S'adresser à 681 avenue Papineau.

M. GRAHAM SERA TEMOIN

M. MacNab demanda alors au comité d'assigner Sir Hugh Graham. Et il dit en se tournant vers son voisin: "Nous allons avoir la vérité maintenant, toute la vérité."
M. Biddinger, connu dans cette affaire sous le nom de Sampson, détective de l'agence Burns, est ensuite assigné. M. MacNab lui demanda:

M. Biddinger. — Vous avez été témoin de l'agence Burns, est-ce exact?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Biddinger. — Vous avez été témoin de l'agence Burns, est-ce exact?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Biddinger. — Vous avez été témoin de l'agence Burns, est-ce exact?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Biddinger. — Vous avez été témoin de l'agence Burns, est-ce exact?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Biddinger. — Vous avez été témoin de l'agence Burns, est-ce exact?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Biddinger. — Vous avez été témoin de l'agence Burns, est-ce exact?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Biddinger. — Vous avez été témoin de l'agence Burns, est-ce exact?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Biddinger. — Vous avez été témoin de l'agence Burns, est-ce exact?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

M. Biddinger. — Vous avez été témoin de l'agence Burns, est-ce exact?
M. MacNab. — Oui, monsieur.

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avoc., 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.
Tél. Bell Main 1973—Adresse télégraphique: Codes: Western U. Univ. Ed. "Vrral". Montréal.

LEOPOLD BARRY L.L.B. AVOCAT
Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques, Chambre 44.—Montréal

Boîte Postale 356. — Adresse télégraphique: "Nabac, Montréal".
Tél. Main 1250-1251. Codes: Liebers. West. U.

C. H. CAHAN, C. R. AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transportation. — Rue Saint-Jacques

LAMOTHE & TESSIER, avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. C. Lamotte, L.L.D., C.R., Camille Tessier, L.L.B.

Résidence: Est 5973.
ANATOLE VANIER, B.A., L.L.B. AVOCAT
Tél. Main 213.—Chambre 53. 97 rue Saint-Jacques.

Résidence: 180, Jeanne-Mance. Tél. Est 5973.
GUY VANIER, B. A., L.L.L.B. AVOCAT
97, rue Saint-Jacques.—Chambre 76. Tél. Main 2632

NOTAIRES

GIROUX, LUCIEN, notaire, édifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Duluth. Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques, Main 1859. Rs. 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

MEDECINS

DR. M. LEMOYNE
257 SHERBOURKE EST (Près Saint-Roch)
Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge, larynx. Tél. Est 4550

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moier, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Moiers Barber College, 62D, Boulevard St-Laurent, Montréal. 33-26

À LOUER

A LOUER

Grand magasin à trois étages. Le plus éclairé et le plus convenable de la rue Saint-Paul (Nos 196-198) pour le magasin de gros ou manufacturier. Superficie environ 8,000 pieds. S'adresser à J. A. Côté, 74 Marché Bonsecours. Tél. Main 1670. Résidence, Saint-Louis 809.

À LOUER

Sur la rue Des Érables, 3 logements de 4 appartements, et chambre de bain. Possession le premier mai. S'adresser, Louis Bouvier, 582A Ave Papineau. Tél. St-Louis: 1439.

À LOUER

Ave. Fairmount Ouest, No 234, 3e étage, 8 chambres; No 238, 2ème étage, 7 chambres, Bains et W.C., fixturs électriques, chauffage à l'eau chaude. S'adresser: 232 Ave. Fairmount.

A VENDRE

Un engin à vapeur type Corlis, système le plus économique, 30 forces, avec bouilloire de 50 litres, en excellente condition, et pouvant porter 100 livres de pression, à vendre à bas prix. Ces appareils peuvent être vus chez MM. Casavant Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

A vendre aussi un moteur à gaz ou à gazoline, de 5 forces, en bonne condition. Pour information s'adresser

A VENDRE

Le quart des bénéfices dans une très bonne subdivision, affaire garantie, très bon marché pour prompt acquéreur. S'adresser à J. S. C., 699 rue Cartier.

MAGASIN A VENDRE

Un magasin de chapeaux établi depuis 11 ans, avec une bonne clientèle. Conditions faciles. S'adresser au No 798 rue Parc Lafontaine.

PIANO A VENDRE

Un piano carré. Occasion pour communauté. Une chance. S'adresser 188 Marquette.

LOTS A VENDRE

A vendre, coin de rue, dans le village de Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes, superficie au-delà de 18,300 pieds. A cinq minutes de la gare du Pacifique, et à 15 minutes de la nouvelle gare du Canadien-Nord. Comptant \$420.00. Pour renseignements supplémentaires, s'adresser Boîte 37, "Le Devoir".

PROPRIETE A VENDRE.

Propriété à vendre, rue Lacasse, Saint-Henri, 6° logements, \$13,000, \$5,000 comptant, rapportant 10 pour cent. S'adresser à Henri Gougeon, 1999, Saint-Jacques. Phone Mount 467.

VIIEUX LIVRES RARES A VENDRE

L'histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la translation de l'Empire par Constantin, avec une illustration à chaque volume; contenant l'Histoire de la République Romaine, depuis l'an de Rome 1 jusqu'à 410, en 16 volumes. Auprès l'Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, de l'an 600 avant J.-C. à l'an 420 de J.-C. en 15 volumes. Tous en parfait ordre. S'adresser à 681 avenue Papineau.

DIVERS

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts, entrevue personnelle. Pour renseignements, Léon Racicot, 17 Côte Place d'Armes.

(Suite à la 3e page)

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS
BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avoc., 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.
Tél. Bell Main 1973—Adresse télégraphique: Codes: Western U. Univ. Ed. "Vrral". Montréal.

LEOPOLD BARRY L.L.B. AVOCAT
Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques, Chambre 44.—Montréal

Boîte Postale 356. — Adresse télégraphique: "Nabac, Montréal".
Tél. Main 1250-1251. Codes: Liebers. West. U.

C. H. CAHAN, C. R. AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transportation. — Rue Saint-Jacques

LAMOTHE & TESSIER, avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. C. Lamotte, L.L.D., C.R., Camille Tessier, L.L.B.

Résidence: Est 5973.
ANATOLE VANIER, B.A., L.L.B. AVOCAT
Tél. Main 213.—Chambre 53. 97 rue Saint-Jacques.

Résidence: 180, Jeanne-Mance. Tél. Est 5973.
GUY VANIER, B. A., L.L.L.B. AVOCAT
97, rue Saint-Jacques.—Chambre 76. Tél. Main 2632

NOTAIRES

GIROUX, LUCIEN, notaire, édifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Duluth. Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques, Main 1859. Rs. 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

MEDECINS

DR. M. LEMOYNE
257 SHERBOURKE EST (Près Saint-Roch)
Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge, larynx. Tél. Est 4550

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moier, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Moiers Barber College, 62D, Boulevard St-Laurent, Montréal. 33-26

À LOUER

A LOUER

Grand magasin à trois étages. Le plus éclairé et le plus convenable de la rue Saint-Paul (Nos 196-198) pour le magasin de gros ou manufacturier. Superficie environ 8,000 pieds. S'adresser à J. A. Côté, 74 Marché Bonsecours. Tél. Main 1670. Résidence, Saint-Louis 809.

À LOUER

Sur la rue Des Érables, 3 logements de 4 appartements, et chambre de bain. Possession le premier mai. S'adresser, Louis Bouvier, 582A Ave Papineau. Tél. St-Louis: 1439.

À LOUER

Ave. Fairmount Ouest, No 234, 3e étage, 8 chambres; No 238, 2ème étage, 7 chambres, Bains et W.C., fixturs électriques, chauffage à l'eau chaude. S'adresser: 232 Ave. Fairmount.

A VENDRE

Un engin à vapeur type Corlis, système le plus économique, 30 forces, avec bouilloire de 50 litres, en excellente condition, et pouvant porter 100 livres de pression, à vendre à bas prix. Ces appareils peuvent être vus chez MM. Casavant Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

A vendre aussi un moteur à gaz ou à gazoline, de 5 forces, en bonne condition. Pour information s'adresser

A VENDRE

Le quart des bénéfices dans une très bonne subdivision, affaire garantie, très bon marché pour prompt acquéreur. S'adresser à J. S. C., 699 rue Cartier.

MAGASIN A VENDRE

Un magasin de chapeaux établi depuis 11 ans, avec une bonne clientèle. Conditions faciles. S'adresser au No 798 rue Parc Lafontaine.

PIANO A VENDRE

Un piano carré. Occasion pour communauté. Une chance. S'adresser 188 Marquette.

LOTS A VENDRE

A vendre, coin de rue, dans le village de Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes, superficie au-delà de 18,300 pieds. A cinq minutes de la gare du Pacifique, et à 15 minutes de la nouvelle gare du Canadien-Nord. Comptant \$420.00. Pour renseignements supplémentaires, s'adresser Boîte 37, "Le Devoir".

PROPRIETE A VENDRE.

Propriété à vendre, rue Lacasse, Saint-Henri, 6° logements, \$13,000, \$5,000 comptant, rapportant 10 pour cent. S'adresser à Henri Gougeon, 1999, Saint-Jacques. Phone Mount 467.

VIIEUX LIVRES RARES A VENDRE

L'histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la translation de l'Empire par Constantin, avec une illustration à chaque volume; contenant l'Histoire de la République Romaine, depuis l'an de Rome 1 jusqu'à 410, en 16 volumes. Auprès l'Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, de l'an 600 avant J.-C. à l'an 420 de J.-C. en 15 volumes. Tous en parfait ordre. S'adresser à 681 avenue Papineau.

DIVERS

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts, entrevue personnelle. Pour renseignements, Léon Racicot, 17 Côte Place d'Armes.

(Suite à la 3e page)

Diplômé en hygiène Pub.
Dr. J. N. CHAUSSE
SPECIALITE: Voies urinaires, maladies de la peau. Heures: 12 à 2 p. m., 4 à 8 p. m. Tél. Saint-Louis, 628, 1335 Ave. Delormier, coin Mont-Royal.

EST 673
Docteur A. DESJARDINS
Ancien Médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, Maladie des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE, 623 Saint-Denis, (au face du carré

LA VIE SPORTIVE

CE QU'ON DIT

L'OR DU "RING"

Rassurez-vous, sportsmen, et vous, amateurs de swings, et vous, fidèles habitués des séances de catch au catch can! Il ne s'agit ni du grand Wotan (champion toutes catégories), ni du poids cog Steg-fried. Ce ring n'a rien de Wagnerien. C'est un anneau, carré entouré de pieux et de cordes, et pourvu de résine pour prévenir les chutes. Ceux qui le fréquentent y reçoivent non seulement leurs pains quotidiens, mais ils s'y enrichissent avec une étonnante rapidité.

Vous connaissez tous, sportsmen, l'ascension miraculeuse du jeune Carpentier, qui à quinze ans, gagnait quelques francs par semaine dans sa mine, et qui, par la vertu de ses poings, fut transformé en une véritable mine d'or. Carpentier, tout en faisant preuve d'une toute jeune agilité, entra sa famille, à l'encas plus de 500,000 francs, et il est à peine majeur.

Mais ce cas, unique en France, est commun en Angleterre et en Amérique, où les boxeurs amassent des fortunes considérables après avoir débüté sans un penny et sans un cent.

Voici l'Américain MacFarland fils d'un émigrant irlandais, le soudain des boîtes de conserves dans un gigantesque packing house de Chicago. Il aurait pu, avec beaucoup de patience, toucher, après deux années de loyal packing, 100 dollars par mois. Mais la Providence lui avait donné des poings et la main de son sergent.

Un jour, il eut une discussion violente avec son chef d'atelier; en deux directs, l'un à la mâchoire, l'autre à l'estomac, il le renversa sur le dos et le paya de conserves. Encouragé par ce brillant début, il s'enrôla dans l'équipe sportive de l'usine, battit ses camarades, battit les représentants des autres usines, et devint bientôt un boxeur réputé. Aujourd'hui, il ping-pong, au MacFarland possède un crédit de 1,500,000 francs dans une banque de New-York.

Sportsmen érudits, vous connaissez Battling Nelson. Nelson fut d'abord garde d'écurie dans un cirque ambulante. Puis il monta en Italie et devint cornac de l'épéiste, situation évidemment bien plus élevée. Mais son incompatibilité d'humeur avec les pachydermes l'obligea à démissionner, et il devint laveur de vaisselle dans un restaurant populaire. Il dut casser trois assiettes, car, plus tard, nous retrouvons Battling Nelson moniteur de gymnastique. Il cherche toujours sa voie, mais il la trouva enfin, grâce à une somnolence qui lui donna l'irrévérencieux, en argot banqué, qu'il a "un million sur le gésier".

Son premier combat lui rapporta un dollar, cinq francs, que son entraîneur, peu conscient de la valeur d'ailleurs, pendant qu'il se réhabitait!

Plusieurs années durant, de 1895 à 1899, il vécut sur les rings, tirant des combats qui lui rapportaient plus d'appointements que de dollars. Mais, tenace, en vrai Américain, il jura de mettre le destin knock-out, et il y réussit, car, en 1908, après douze ans de luttés sévères, Battling Nelson célèbre devant les spectateurs de l'Union, avait, à trente et un ans, économisé 1,200,000 francs.

Jeunes Français vigoureux et bien musclés, qui négligez dans les conserves ou les épées, souvenez-vous de ces exemples. Le succès n'est à tout, à condition d'y rentrer... Maurice DEKOBRA.

UN SUPERBE ATHLETE

Gustav Fritzensky, que nos sportsmen verront pour la première fois lundi soir au Parc Sohmer, fera leur admiration. — Une musculature merveilleusement développée. — Simard est en très belle forme. — Le Belge Aberg n'aura pas tâche facile avec le Suédois Hjalmar Lundin.

Tous les habitués du Parc Sohmer se souviennent de l'impression profonde que produisit sur toutes les assistances, accourues pour le voir, le célèbre Haken Schmidt, alors que la maladie n'avait pas encore exercé sa funeste influence sur cette splendide musculature.

Lors même de sa dernière tournée au Canada, nos sportsmen admirèrent ses magnifiques poses plastiques, faisant valoir comme il convenait le jeu si impressionnant de ses muscles, la puissance de son cou et de ses bras, ses larges épaules si bien modelées, son torse impeccable, ses jambes d'une si grande souplesse, d'une force si étonnante. Eh bien, lundi prochain, on verra au Parc Sohmer un athlète qui peut à tous égards soutenir la comparaison avec le Lion Russe, cet homme, c'est Gustav Fritzensky.

Quand sur un signe de l'arbitre il se présentera, en tenue de lutte, face à face avec Charles Simard, un cri d'admiration jaillira de toutes les poitrines. Et les plus sceptiques, les plus indifférents en fait de culture physique seront très probablement les plus enthousiastes à ce moment-là!

Fritzensky est en effet, d'après tous les rapports qui nous sont parvenus, un des plus beaux types d'athlètes qu'on ait vus depuis longtemps, élégance, souplesse, force, il paraît avoir tout pour lui. Il lui manque cependant quelque chose, selon toute apparence, c'est de connaître la lutte libre d'une manière aussi approfondie que notre compatriote Simard. Et malgré toute sa puissance musculaire, le Polonais pourrait bien pour ses débuts à Montréal éprouver une pénible échee.

Simard au cours de ses matches avec Cazaux et Rollier a prouvé qu'il était finaud et aussi il s'apprête à lui jouer bien des tours. Etant donné la force herculéenne qu'on connaît à Simard, Fritzensky va peut-être se trouver surpris bien des fois.

Le match Lundin-Aberg ne le cédera en rien au précédent; l'habileté du Suédois est bien connue de tous les sportsmen, ainsi que son extraordinaire courage. Aberg est loin d'avoir partie gagnée.

REMARQUABLE RECORD DE LA CASQUETTE

EN SIX PARTIES, SES ADVERSAIRES N'ONT COMPTE QUE SEPT POINTS CONTRE ELLE. — LES JOUTES DE LUNDI SOIR PROCHAIN.

La ligue de hockey Montréal qui a donné tant de parties excellentes, depuis l'ouverture de la saison il y a six semaines, nous promet trois autres bonnes joutes pour lundi soir prochain. La Casquette et le Laval ont continué cette semaine leur marche victorieuse et ils sont en avant des autres équipes de première classe. En effet, pour le démontrer, il suffit de dire que dans les six parties que ce club a jouées depuis l'ouverture de la saison, sept points seulement ont été enregistés par ses adversaires, ce qui donne, par une moyenne d'un point et un sixième par partie. Un club qui peut se vanter de posséder un pareil record est certain d'avoir une défense merveilleuse. Murr, gardien des buts de la Casquette paraît être recherché par les clubs professionnels.

La Gaieté Canadienne qui est en troisième place n'a que huit points enregistés contre elle, soit un seul point de plus que la Casquette. Il est intéressant de noter que la Gaieté a perdu trois parties. La Gaieté possède avec la Casquette la meilleure défense de la ligue et Carignan et Léger dont nous avons souvent parlé pourraient prendre place parmi les professionnels. La Gaieté peut aussi se vanter de posséder le meilleur scoreur de la ligue. Durocher a, en effet, sept points à son actif, soit un de plus que Wilson de la Casquette qui en a six.

Le programme de lundi soir prochain est le suivant:

8 à 9. — Laval vs. Emerald.
9 à 10. — Cercle Paroissial vs. La Casquette.
10 à 11. — Jubilee vs. Gaieté Canadienne.

Liste des joueurs de la Ligue de Hockey Montréal:

La Casquette. — Wilson, G.; Mulvan, B.; Kendall, J.; C. Kearns, 2; Laval. — H. O'Sullivan, 5; J. LaBroque, 4; L. Lajoie, 4; A. Clément, 2; P. Hamel, 1.

Gaieté Canadienne. — H. Durocher, 7; J. B. Léger, 1; H. Lalonde, 1; P. Matte, 1; Boisselle, 1.

Cercle Paroissial. — N. Brunet, 4; A. Brunet, 3; Baillargeon, J.; Cousineau, 1; Vallières, 1.

Emeralds. — L. Rainboth, 3; W. Stenson, 2; C. D. O'Gorman, 2; Sharpe, 2; Mulcair, 1; Gallory, 1; Johnson, 1; Dunn, 1; Brophy, 1; J. Wilson, 1; Bethune, 3; Allen, 3; W. Egan, 3; Fyon, 2; Musgrove, 1; H. Allen, 1.

DANS LA LIGUE DES EQUIPES DE TROIS HOMMES

Les joutes d'hier soir:

Bryson	189	169	163	511
Harcourt	157	179	165	501
Sargeant	165	173	181	519
Totaux	511	521	499	1531
Moyenne d'équipe	506			

Royal Family

Kaufmann	159	165	191	515
Sparey	178	164	179	521
Zimmerman	202	166	187	555
Totaux	539	494	557	1591
Moyenne d'équipe	518			

Electra

Boulianne	178	134	156	468
Membrion	198	168	170	518
Charbonneau	153	113	154	420
Totaux	511	415	480	1406
Moyenne d'équipe	481			

Strachan No 1

Smythe	183	177	177	537
Walker	158	155	172	485
Publ	157	151	177	485
Totaux	498	483	526	1507
Moyenne d'équipe	517.4			

Canadien

Nelson	202	145	235	582
Deautes	194	188	176	558
Polletier	198	160	233	591
Totaux	604	493	644	1741
Moyenne d'équipe	548.2			

Strachan No 2

Vachon	164	167	222	553
Brown	158	167	176	501
Dupré	106	148	179	433
Totaux	428	482	577	1487
Moyenne d'équipe	505.4			

Royal

R. Darling	209	183	205	597
A. J. Ayer	155	172	172	499
N. Labelle	177	173	172	522
Totaux	541	528	549	1618
Moyenne d'équipe	523.6			

Strachan No 3

E. Biron	174	148	167	489
E. Curran	140	157	145	442
W. Turner	190	167	161	518
Totaux	504	472	473	1509
Moyenne d'équipe	501.4			

LE HOCKEY A SAINT-THERESE

Mardi après-midi, eut lieu au Séminaire, l'ouverture des joutes de hockey pour le championnat d'administration. Les humanistes, détenteurs de la coupe Gaulin ont défait l'équipe d'écolles recrutées dans les autres classes du cours classique, par le résultat de 11 à 0. Plusieurs centaines de spectateurs assistaient à la joute. On pouvait remarquer la présence de messieurs les professeurs à l'administration et du professeur de gymnastique et de l'entraîneur.

Malgré le résultat élevé, la joute fut intéressante, les joueurs ont fait preuve d'une endurance remarquable. Du côté des vainqueurs, les Gratton, les Sauvés ont spécialement brillés. Paquette a mané le bâton avec une adresse consommée. Char's Smith et Léopold Renaud furent les plus effectifs chez les adversaires.

La partie fut exempte de rudes, et les pénalités ont eu peu à faire. Les humanistes ont débüté avec une allure endiablée, et l'ont conservé jusqu'à la fin. Le système de combinaison leur a fort profité. A la fin ils sortent vainqueurs aux acclamations délirantes des quelques centaines de personnes présentes.

LIGUE DE HOCKEY MONTREAL-NORD

La ligue de hockey Montréal Nord a remporté un nouveau succès hier soir. Le patinoir était rempli. Les spectateurs ont assisté à deux joutes des plus intéressantes dans lesquelles Abuntic et Norwood sont sortis victorieux.

La partie Norwood-Parc Laval fut des plus intéressantes et nécessita une période supplémentaire.

La musique a été fournie par la fanfare Viel de l'Ordre des Frères Catholiques. Voici quels étaient les alignements des équipes.

Abuntic (14)	Bordeaux (4)	
Maitras	Buts	Penven
Quellion	Points	E. Lafond
Bureau	Converts	Brunau
A. Latendresse	Alles	S. Savelle
O'Sullivan	Centres	LeRoy
R. Bastien	Alles	d. Cooke
L. Trépanier	Subs	
E. Latendresse		Brousseau
A. Portugais		Gauthier

SOMMAIRE

1ère Période :

Bordeaux	Sas-ville	4.00
Abuntic	O'Sullivan	3.00
Abuntic	Latendresse	3.00
Abuntic	Latendresse	2.00
Abuntic	Quellion	2.00
Abuntic	O'Sullivan	6.00

2ème Période :

Abuntic	O'Sullivan	1.00
Abuntic	Portugais	2.00
Bordeaux	Latendresse	1.00
Bordeaux	Sas-ville	2.00
Abuntic	Quellion	1.00
Bordeaux	Cooke	3.00
Bordeaux	Curran	2.00
Abuntic	O'Sullivan	3.00
Abuntic	E. Latendresse	1.00
Abuntic	O'Sullivan	1.00
Abuntic	O'Sullivan	3.00

Chronométrateur — L. Corbeau.
Pénitencier — A. Rolland.
Arbitre — Eug. Gauthier.
Assistant — W. Coffin.

SOMMAIRE

1ère Période :

Norwood	Flisher	4.00
Parc Laval	Caisse	5.00
Norwood	Flisher	1.00
Norwood	Corbett	3.00
Parc Laval	Caisse	1.00
Parc Laval	Blondin	1.00
Norwood	Binning	3.00

2ème Période :

Parc Laval	Caisse	7.00
Norwood	Miller	7.00
Parc Laval	Leduc	3.00

Période supplémentaire :

Norwood	Binning	1.00
---------	---------	------

Score final — 6 à 5, en faveur du club Norwood.

Chronométrateur — L. P. Corbeau.
Pénitencier — Aimé Rolland.
Arbitre — Eug. Gauthier.
Assistant — W. Coffin.

"Gène" Payette nommé gérant

Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre ami Eugène Payette, champion du Canada, comme gérant de la nouvelle salle de pool et de billard Impériale.

"Gène" invite tous ses amis à assister à l'ouverture de cette nouvelle salle qui aura lieu demain soir au No 487 rue Sainte-Catherine Est.

SUR LA PISTE DE CHARLESTON

Voici les résultats des épreuves disputées hier :

1ère course, 3 ans, \$300, 6 furlongs : 1er, Stellata, 103, Miller, 5; 2, A. 1 et au pair; 2e, Kettle-drum, 105, Turner, 3; 3, A. 1 et au pair; 4, 10 et au pair; 5, Smyth, 25; 6, 10 et au pair; 7, 10 et au pair; 8, 15-Bundle of Rags, Nelrose, Vailchen, Laird of Kirkcaldy, Athletic Girl, Ona, Baby Sister, Thermit.

2ème course, \$300, 6 furlongs : 1er, Smiling Face, out aussi couru.

3ème course, \$300, 8 furlongs : 1er, Semiquaver, 125, Pickett, 9; 2, 2 et 5; 3, Castara, 104, Sumter 10; 4, 3 et 1 et au pair; 5, 2e, Roger Gordon, 111, Wolf, 4; 1 et au pair; 2, 2 et 5; 3, 1 et 2; 4, 1 et 2; 5, 1 et 2; 6, 1 et 2; 7, 1 et 2; 8, 1 et 2; 9, 1 et 2; 10, 1 et 2; 11, 1 et 2; 12, 1 et 2; 13, 1 et 2; 14, 1 et 2; 15, 1 et 2; 16, 1 et 2; 17, 1 et 2; 18, 1 et 2; 19, 1 et 2; 20, 1 et 2; 21, 1 et 2; 22, 1 et 2; 23, 1 et 2; 24, 1 et 2; 25, 1 et 2; 26, 1 et 2; 27, 1 et 2; 28, 1 et 2; 29, 1 et 2; 30, 1 et 2; 31, 1 et 2; 32, 1 et 2; 33, 1 et 2; 34, 1 et 2; 35, 1 et 2; 36, 1 et 2; 37, 1 et 2; 38, 1 et 2; 39, 1 et 2; 40, 1 et 2; 41, 1 et 2; 42, 1 et 2; 43, 1 et 2; 44, 1 et 2; 45, 1 et 2; 46, 1 et 2; 47, 1 et 2; 48, 1 et 2; 49, 1 et 2; 50, 1 et 2; 51, 1 et 2; 52, 1 et 2; 53, 1 et 2; 54, 1 et 2; 55, 1 et 2; 56, 1 et 2; 57, 1 et 2; 58, 1 et 2; 59, 1 et 2; 60, 1 et 2; 61, 1 et 2; 62, 1 et 2; 63, 1 et 2; 64, 1 et 2; 65, 1 et 2; 66, 1 et 2; 67, 1 et 2; 68, 1 et 2; 69, 1 et 2; 70, 1 et 2; 71, 1 et 2; 72, 1 et 2; 73, 1 et 2; 74, 1 et 2; 75, 1 et 2; 76, 1 et 2; 77, 1 et 2; 78, 1 et 2; 79, 1 et 2; 80, 1 et 2; 81, 1 et 2; 82, 1 et 2; 83, 1 et 2; 84, 1 et 2; 85, 1 et 2; 86, 1 et 2; 87, 1 et 2; 88, 1 et 2; 89, 1 et 2; 90, 1 et 2; 91, 1 et 2; 92, 1 et 2; 93, 1 et 2; 94, 1 et 2; 95, 1 et 2; 96, 1 et 2; 97, 1 et 2; 98, 1 et 2; 99, 1 et 2; 100, 1 et 2; 101, 1 et 2; 102, 1 et 2; 103, 1 et 2; 104, 1 et 2; 105, 1 et 2; 106, 1 et 2; 107, 1 et 2; 108, 1 et 2; 109, 1 et 2; 110, 1 et 2; 111, 1 et 2; 112, 1 et 2; 113, 1 et 2; 114, 1 et 2; 115, 1 et 2; 116, 1 et 2; 117, 1 et 2; 118, 1 et 2; 119, 1 et 2; 120, 1 et 2; 121, 1 et 2; 122, 1 et 2; 123, 1 et 2; 124, 1 et 2; 125, 1 et 2; 126, 1 et 2; 127, 1 et 2; 128, 1 et 2; 129, 1 et 2; 130, 1 et 2; 131, 1 et 2; 132, 1 et 2; 133, 1 et 2; 134, 1 et 2; 135, 1 et 2; 136, 1 et 2; 137, 1 et 2; 138, 1 et 2; 139, 1 et 2; 140, 1 et 2; 141, 1 et 2; 142, 1 et 2; 143, 1 et 2; 144, 1 et 2; 145, 1 et 2; 146, 1 et 2; 147, 1 et 2; 148, 1 et 2; 149, 1 et 2; 150, 1 et 2; 151, 1 et 2; 152, 1 et 2; 153, 1 et 2; 154, 1 et 2; 155, 1 et 2; 156, 1 et 2; 157, 1 et 2; 158, 1 et 2; 159, 1 et 2; 160, 1 et 2; 161, 1 et 2; 162, 1 et 2; 163, 1 et 2; 164, 1 et 2; 165, 1 et 2; 166, 1 et 2; 167, 1 et 2; 168, 1 et 2; 169, 1 et 2; 170, 1 et 2; 171, 1 et 2; 172, 1 et 2; 173, 1 et 2; 174, 1 et 2; 175, 1 et 2; 176, 1 et 2; 177, 1 et 2; 178, 1 et 2; 179, 1 et 2; 180, 1 et 2; 181, 1 et 2; 182, 1 et 2; 183, 1 et 2; 184, 1 et 2; 185, 1 et 2; 186, 1 et 2; 187, 1 et 2; 188, 1 et 2; 189, 1 et 2; 190, 1 et 2; 191, 1 et 2; 192, 1 et 2; 193, 1 et 2; 194, 1 et 2; 195, 1 et 2; 196, 1 et 2; 197, 1 et 2; 198, 1 et 2; 199, 1 et 2; 200, 1 et 2; 201, 1 et 2; 202, 1 et 2; 203, 1 et 2; 204, 1 et 2; 205, 1 et 2; 206, 1 et 2; 207, 1 et 2; 208, 1 et 2; 209, 1 et 2; 210, 1 et 2; 211, 1 et 2; 212, 1 et 2; 213, 1 et 2; 214, 1 et 2; 215, 1 et 2; 216, 1 et 2; 217, 1 et 2; 218, 1 et 2; 219, 1 et 2; 220, 1 et 2; 221, 1 et 2; 222, 1 et 2; 223, 1 et 2; 224, 1 et 2; 225, 1 et 2; 226, 1 et 2; 227, 1 et 2; 228, 1 et 2; 229, 1 et 2; 230, 1 et 2; 231, 1 et 2; 232, 1 et 2; 233, 1 et 2; 234, 1 et 2; 235, 1 et 2; 236, 1 et 2; 237, 1 et 2; 238, 1 et 2; 239, 1 et 2; 240, 1 et 2; 241, 1 et 2; 242, 1 et 2; 243, 1 et 2; 244, 1 et 2; 245, 1 et 2; 246, 1 et 2; 247, 1 et 2; 248, 1 et 2; 249, 1 et 2; 250, 1 et 2; 251, 1 et 2; 252, 1 et 2; 253, 1 et 2; 254, 1 et 2; 255, 1 et 2; 256, 1 et 2; 257, 1 et 2; 258, 1 et 2; 259, 1 et 2; 260, 1 et 2; 261, 1 et 2; 262, 1 et 2; 263, 1 et 2; 264, 1 et 2; 265, 1 et 2; 266, 1 et 2; 267, 1 et 2; 268, 1 et 2; 269, 1 et 2; 270, 1 et 2; 271, 1 et 2; 272, 1 et 2; 273, 1 et 2; 274, 1 et 2; 275, 1 et 2; 276, 1 et 2; 277, 1 et 2; 278, 1 et 2; 279, 1 et 2; 280, 1 et 2; 281, 1 et 2; 282, 1 et 2; 283, 1 et 2; 284, 1 et 2; 285, 1 et 2; 286, 1 et 2; 287, 1 et 2; 288, 1 et 2; 289, 1 et 2; 290, 1 et 2; 291, 1 et 2; 292, 1 et 2; 293, 1 et 2; 294, 1 et 2; 295, 1 et 2; 296, 1 et 2; 297, 1 et 2; 298, 1 et 2; 299, 1 et 2; 300, 1 et 2; 301, 1 et 2; 302, 1 et 2; 303, 1 et 2; 304, 1 et 2; 305, 1 et 2; 306, 1 et 2; 307, 1 et 2; 308, 1 et 2; 309, 1 et 2; 310, 1 et 2; 311, 1 et 2; 312, 1 et 2; 313, 1 et 2; 314, 1 et 2; 315, 1 et 2; 316, 1 et 2; 317, 1 et 2; 318, 1 et 2; 319, 1 et 2; 320, 1 et 2; 321, 1 et 2; 322, 1 et 2; 323, 1 et 2; 324, 1 et 2; 325, 1 et 2; 326, 1 et 2; 327, 1 et 2; 328, 1 et 2; 329, 1 et 2; 330, 1 et 2; 331, 1 et 2; 332, 1 et 2; 333, 1 et 2; 334, 1 et 2; 335, 1 et 2; 336, 1 et 2; 337, 1 et 2; 338, 1 et 2; 339, 1 et 2; 340, 1 et 2; 341, 1 et 2; 342, 1 et 2; 343, 1 et 2; 344, 1 et 2; 345, 1 et 2; 346, 1 et 2; 347, 1 et 2; 348, 1 et 2; 349, 1 et 2; 350, 1 et 2; 351, 1 et 2; 352, 1 et 2; 353, 1 et 2; 354, 1 et 2; 355, 1 et 2; 356, 1 et 2; 357, 1 et 2; 358, 1 et 2; 359, 1 et 2; 360, 1 et 2; 361, 1 et 2; 362, 1 et 2; 363, 1 et 2; 364, 1 et 2; 365, 1 et 2; 366, 1 et 2; 367, 1 et 2; 368, 1 et 2; 369, 1 et 2; 370, 1 et 2; 371, 1 et 2; 372, 1 et 2; 373, 1 et 2; 374, 1 et 2; 375, 1 et 2; 376, 1 et 2; 377, 1 et 2; 378, 1 et 2; 379, 1 et 2; 380, 1 et 2; 381, 1 et 2; 382, 1 et 2; 383, 1 et 2; 384, 1 et 2; 385, 1 et 2; 386, 1 et 2; 387, 1 et 2; 388, 1 et 2; 389, 1 et 2; 390, 1 et 2; 391, 1 et 2; 392, 1 et 2; 393, 1 et 2; 394, 1 et 2; 395, 1 et 2; 396, 1 et 2; 397, 1 et 2; 398, 1 et 2; 399, 1 et 2; 400, 1 et 2; 401, 1 et 2; 402, 1 et 2; 403, 1 et 2; 404, 1 et 2; 405, 1 et 2; 406, 1 et 2; 407, 1 et 2; 408, 1 et 2; 409, 1 et 2; 410, 1 et 2; 411, 1 et 2; 412, 1 et 2; 413, 1 et 2; 414, 1 et 2; 415, 1 et 2; 416, 1 et 2; 417, 1 et 2; 418, 1 et 2; 419, 1 et 2; 420, 1 et 2; 421, 1 et 2; 422, 1 et 2; 423, 1 et 2; 424, 1 et 2; 425, 1 et 2; 426, 1 et 2; 427, 1 et 2; 428, 1 et 2; 429, 1 et 2; 430, 1 et 2; 431, 1 et 2; 432, 1 et 2; 433, 1 et 2; 434, 1 et 2; 435, 1 et 2; 436, 1 et 2; 437, 1 et 2; 438, 1 et 2; 439, 1 et 2; 440, 1 et 2; 441, 1 et 2; 442, 1 et 2; 443, 1 et 2; 444, 1 et 2; 445, 1 et 2; 446, 1 et 2; 447, 1 et 2; 448, 1 et 2; 449, 1 et 2; 450, 1 et 2; 451, 1 et 2; 452, 1 et 2; 453, 1 et 2; 454, 1 et 2; 455, 1 et 2; 456, 1 et 2; 457, 1 et 2; 458, 1 et 2; 459, 1 et 2; 460, 1 et 2; 461, 1 et 2; 462, 1 et 2; 463, 1 et 2; 464, 1 et 2; 465, 1 et 2; 466, 1 et 2; 467, 1 et 2; 468, 1 et 2; 469, 1 et 2; 470, 1 et 2; 471, 1 et 2; 472, 1 et 2; 473, 1 et 2; 474, 1 et 2; 475, 1 et 2; 476, 1 et 2; 477, 1 et 2; 478, 1 et 2; 479, 1 et 2; 480, 1 et 2; 481, 1 et 2; 482, 1 et 2; 483, 1 et

COMMERCE ET FINANCE

LES JOURNALISTES SE RECREENT

PETIT CARNET

Les imitations peuvent avoir quelque ressemblance avec SALADA, mais les yeux bandés vous pouvez discerner immédiatement la Supériorité du véritable



NOIR OU VERT) Paquets cachetés seulement. Portant NATUREL) marque de fabrique et enregistrement.

LA MATINEE A LA BOURSE DE MONTREAL

Le commerce a été très paisible à la Bourse ce matin, il s'est fait quelques opérations pour le portefeuille, mais sur une échelle très restreinte, et sous le rapport de la spéculation, la tranquillité a été normale. Le Shawinigan Power s'est maintenu ferme à 110 avec quelques rares ventes. Le mouvement de hausse affecté le Richelieu qui a atteint 112, tandis que le Britannic a été affecté par la baisse et est descendu à 88, comme le Pacifique dont quelques centaines d'actions se sont vendues à 217 1/2 et 217 3/4. C'est un peu la réaction prévue après l'activité de ces derniers jours. Les autres valeurs restent cependant fermes et ont arrêté plutôt un repos qu'un recul.

LES EMPRUNTS DU CANADA EN 1914

D'après des sources autorisées, les opérations financières canadiennes qui doivent être entreprises en 1914 sont évaluées à un chiffre minimum de \$35,000,000, dit le Wall Street Journal. Ceci doit être comparé avec les chiffres actuels des opérations financières au moyen d'obligations et de débiteurs en 1913 au montant de \$373,755,295, y compris les compagnies canadiennes en opération à l'étranger et à \$481,000,000 en chiffres ronds, si l'on y ajoute les émissions d'obligations. Une marge considérable se trouve ainsi établie entre les demandes nécessaires du Canada cette année et le montant des garanties actuelles placées au cours de l'an dernier. Les emprunts canadiens à Londres, pour cette année sont évalués à \$185,000,000 et se composent des montants suivants pour les obligations municipales : Emprunts du gouvernement \$30,000,000 Emprunts municipaux 50,000,000 Emprunts des chemins de fer 50,000,000 Emprunts des compagnies industrielles 35,000,000 Emprunts des compagnies de marchandises de bois 20,000,000 Total \$185,000,000 C'est donc \$70,000,000 de moins que tous les emprunts canadiens placés au Canada et plus portés vers l'étranger. Mais la tendance générale au Canada est plutôt portée vers l'économie. Et cependant les opérations financières en 1913 représentent une accumulation de valeurs qui n'avaient pas été négociées dans les années précédentes, mais à l'étranger. Au cours de l'an dernier, les Etats-Unis ont absorbé près de \$51,000,000 d'obligations canadiennes, dont \$22,000,000 à peu près d'obligations municipales. Il ne semble pas vraisemblable que les ventes d'obligations canadiennes aux Etats-Unis ne se fassent pas aussi élevées cette année que celles de l'an dernier ; on considère que \$50,000,000 serait un chiffre raisonnable. La moitié de ce montant pourrait être en obligations municipales et un pourcentage pour le fonds de roulement des chemins de fer. L'absorption par le Canada lui-même de ses propres obligations de toute nature sera probablement beaucoup plus considérable qu'en 1913, alors que le chiffre s'est élevé à \$45,000,000. Les taux d'intérêt dépendent des conditions monétaires dans le monde entier. Si l'on en juge par la facilité des taux actuels, ici et à l'étranger, il semble probable qu'il en coûtera moins pour faire des emprunts cette année qu'au cours des derniers douze mois.

MARCHE BONSECOURS

La tranquillité règne au marché Bonsecours, où l'on pouvait compter, ce matin, sur les doigts de la main, le nombre des cultivateurs venus pour offrir des produits. Malgré le peu de produits offerts les prix des différentes denrées offertes restent cependant fermes, par suite du peu de demande. Les acheteurs étaient rares et ne sont guère attirés d'ailleurs par l'apparence des produits offerts. Il est évident que les cultivateurs ont fait comme le recommandait le maître de maison à ses serviteurs, ils ont servi le meilleur vin le premier. En effet, comparés aux produits offerts en fin de décembre et janvier, ceux qui sont offerts maintenant ont une chétive apparence et les acheteurs ne sont guère tentés de payer les prix qu'on en demande. Le farin a maintenu de 16 à 20 cts, les œufs de 35 à 40 cts, les poulets de 30 à 35 cts, les poulets de 20 à 25 cts, la dinde de 23 à 28 cts et le reste en proportion.

RUMEURS AU SUJET DU AMES HOLDEN

La hausse des actions ordinaires de Ames Holden qui a porté les cours de cette valeur de 14 3/4 à 16 jeudi après-midi sont venues à la suite de la publication d'une circulaire émanée par une société légale, cette semaine et demandant une option de 90 jours sur le capital existant. M. D. Lorne McGibbon, président de la compagnie a déclaré qu'il avait vu la circulaire et qu'en lui avait été remis, le 14 février, une option sur ses actions dans la compagnie. Il ne sait rien autre chose, cependant, des raisons qui ont motivé la publication de cette circulaire et il a refusé l'option. M. Ross, de la société légale Ross & Angers qui a publié la circulaire, a déclaré que le bureau légal avait agi de la part d'un client représentant des intérêts étrangers, croit-il, mais il n'affirme rien quant à l'identité de ces intérêts. La rumeur de la rue est plus précise et dit que ce sont des Américains qui veulent s'assurer le contrôle de la compagnie dans le but d'étendre leurs opérations au Canada. La désignation de M. McGibbon au sujet des motifs qui peuvent avoir dicté cette circulaire ajoutée de l'intéressé à l'histoire concernerait la vente de la compagnie Ames Holden à des Américains qui serait actuellement négociée. M. McGibbon a déclaré à ce dernier sujet qu'il n'avait pas de déclarations à faire pour ce moment. Après avoir atteint 16 le Ames Holden a clôturé à 15 1/2 hier.

LES PRODUITS DE LA FERME

LES OEUFS.—Les arrivages d'œufs hier ont été de 493 joltes, contre 125 caisses pour le même jour de la semaine dernière et 249 à la date correspondante de l'an dernier. Le ton du marché reste ferme avec une bonne demande pour des petits lots et il se négocie à des prix assez actifs pour cette saison de l'année. On cote les prix comme suit : Oeufs strictement frais 40 à 41c Oeufs choisis 37 à 38c Oeufs mi-choisis 31 à 32c Oeufs mirés No 1 28 à 29c Oeufs mirés No 2 26 à 27c LES VOLAILLES.—Il n'y a pas de produits de nouveaux développements sur le marché des volailles abattues. La demande est bonne pour des petits lots et il y en a des quantités suffisantes pour y faire face. On cote les prix comme suit : Dinde à la livre 18 à 20c Canards à la livre 14 à 15c Poulets à la livre 13 1/2 à 15c Oies à la livre 14 à 15 1/2c VIANDES.—Il se fait un bon commerce dans quelques lignes de viandes abattues de la campagne, la demande portant principalement sur le bœuf et le veau dont les quantités offertes sont à peu près considérables et dont les prix se maintiennent. Le commerce du bœuf est plutôt tranquille, car les acheteurs semblent assez bien approvisionnés pour le moment. On cote les prix comme suit : Bœuf, quartier de derrière 10 à 14c Bœuf, quartier de devant 8 1/4 à 9 3/4c Arveau 13 1/4 à 14 1/4c Mouton 8 3/4 à 11 3/4c Veau 10 à 13 1/4c

LA HAUSSE DU SHAWINIGAN POWER

La hausse du Shawinigan qui a été le point de mire du marché, au cours de la journée d'hier est attribuée à l'espoir que l'on fonde sur les bons résultats qui seront démontrés dans le rapport annuel qui sera soumis aux actionnaires le 17 février courant. En 1912, le Shawinigan a gagné environ 7 1/2 pour cent sur son capital moyen. Les recettes telles que démontrées par les rapports mensuels constatent une augmentation de 25 à 30 pour cent en 1913 et le pourcentage des recettes nettes sur le capital-actions devrait démontrer une augmentation d'un point ou plus. Les transactions sur le Shawinigan ont été plus fortes hier qu'elles ne l'avaient été depuis plus d'un an. Plus de 3,453 actions ont changé de main, et pendant l'année il s'est fait des transactions sur plus de 12,000 actions. Par suite de l'absorption d'un gros montant d'actions à 137 1/2 hier matin, les prix sont montés facilement à 140 et à ce niveau 1,100 actions ont été prises par le marché. Berlin, 6. — Les cours ont été irréguliers à la Bourse ce matin. Les actions des compagnies maritimes ont été très basses. L'argent était à 3 7/8 pour cent. Les taux hors banque à 3 pour cent.

LES JOURNALISTES SE RECREENT

M. WATSON, DU "CHRONICLE", OFFRE UN DINER A SES CONFRERES DE LA TRIBUNE DE LA PRESSE A LA LEGISLATURE. (De notre envoyé Léon Trépanier). Québec, 6. — Les journalistes occupés aux pénibles travaux de la session parlementaire et de l'enquête qui s'instruit actuellement devant les comités de l'Assemblée législative et du conseil législatif, étaient hier les hôtes de M. Dave Watson, du "Chronicle", au club de la Garnison. Le dîner fut des mieux réussis et dans leurs discours les journalistes échangèrent quelques-uns de leurs impressions relativement au travail qui les retient à la chambre actuelle. Va sans dire que la note dominante fut la note gaie. Etaient présents: MM. John Davis, président de la Tribune de la Presse et rédacteur au "Chronicle", W. P. Québec, rédacteur en chef du "Chronicle", Damase Potvin, vice-président de la Tribune de la Presse et rédacteur à "L'Événement", Valère Desjardins, du "Soleil", W. G. Jeffers et Thomas Lonergan, de la "Gazette", Léon Trépanier, du "Devoir", Alonzo Gagné-Mars, de la "Presse", et Henri de La Pierre, du même journal. M. Bernard, de "L'Événement", Philippe Desjardins, de "L'Action Sociale", E. Stevenson et A. Vineberg, du "Daily Mail", M. Cooper et G. Hamilton, du "Star", J. Richardson, du "Herald", Louis Larivée, de la "Patricie", Georges Morissette, du "Journal", J. Chevreuil, du "Journal" de Québec, T. Passingham, de la "Gazette", et Amédée Gagnon, du "Quotidien". Il y eut des discours de remerciements par MM. Passingham, J. Davis, Damase Potvin, le lieutenant-colonel Watson, P. Lougheon, H. Hamblin, L. Larivée, M. Vineberg, E. Stevenson, L. Trépanier, J. Richeson, W. Jeffers, G. Morissette et M. Macdonald, de la Canadian Press. Il y eut en outre chansons par MM. Cinq-Mars et Larivée. Les journalistes sont enchantés de leur dîner cordial de M. Watson et de la note "fêtent cordiale" qui fut la note dominante de la réunion.

GROS EMPRUNT POUR LA BELGIQUE

Londres, 6. — On a lancé dans le public hier le prospectus pour un emprunt du gouvernement de la Belgique au montant de \$30,000,000 à 3 pour cent, l'emprunt sera mis sur le marché à 77 et sera racheté dans 25 ans.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par MM. Brunau & Dupuis, courtiers, 4, rue de l'Hôpital, Montréal.

BOURSE DE MONTREAL

Ces cours nous sont fournis par MM. Gagnier, Brunau & Dupuis, courtiers, 4, rue de l'Hôpital, Montréal.

LES JOURNALISTES SE RECREENT

M. WATSON, DU "CHRONICLE", OFFRE UN DINER A SES CONFRERES DE LA TRIBUNE DE LA PRESSE A LA LEGISLATURE. (De notre envoyé Léon Trépanier). Québec, 6. — Les journalistes occupés aux pénibles travaux de la session parlementaire et de l'enquête qui s'instruit actuellement devant les comités de l'Assemblée législative et du conseil législatif, étaient hier les hôtes de M. Dave Watson, du "Chronicle", au club de la Garnison. Le dîner fut des mieux réussis et dans leurs discours les journalistes échangèrent quelques-uns de leurs impressions relativement au travail qui les retient à la chambre actuelle. Va sans dire que la note dominante fut la note gaie. Etaient présents: MM. John Davis, président de la Tribune de la Presse et rédacteur au "Chronicle", W. P. Québec, rédacteur en chef du "Chronicle", Damase Potvin, vice-président de la Tribune de la Presse et rédacteur à "L'Événement", Valère Desjardins, du "Soleil", W. G. Jeffers et Thomas Lonergan, de la "Gazette", Léon Trépanier, du "Devoir", Alonzo Gagné-Mars, de la "Presse", et Henri de La Pierre, du même journal. M. Bernard, de "L'Événement", Philippe Desjardins, de "L'Action Sociale", E. Stevenson et A. Vineberg, du "Daily Mail", M. Cooper et G. Hamilton, du "Star", J. Richardson, du "Herald", Louis Larivée, de la "Patricie", Georges Morissette, du "Journal", J. Chevreuil, du "Journal" de Québec, T. Passingham, de la "Gazette", et Amédée Gagnon, du "Quotidien". Il y eut des discours de remerciements par MM. Passingham, J. Davis, Damase Potvin, le lieutenant-colonel Watson, P. Lougheon, H. Hamblin, L. Larivée, M. Vineberg, E. Stevenson, L. Trépanier, J. Richeson, W. Jeffers, G. Morissette et M. Macdonald, de la Canadian Press. Il y eut en outre chansons par MM. Cinq-Mars et Larivée. Les journalistes sont enchantés de leur dîner cordial de M. Watson et de la note "fêtent cordiale" qui fut la note dominante de la réunion.

GROS EMPRUNT POUR LA BELGIQUE

Londres, 6. — On a lancé dans le public hier le prospectus pour un emprunt du gouvernement de la Belgique au montant de \$30,000,000 à 3 pour cent, l'emprunt sera mis sur le marché à 77 et sera racheté dans 25 ans.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par MM. Brunau & Dupuis, courtiers, 4, rue de l'Hôpital, Montréal.

BOURSE DE MONTREAL

Ces cours nous sont fournis par MM. Gagnier, Brunau & Dupuis, courtiers, 4, rue de l'Hôpital, Montréal.

PETIT CARNET

HONNEUR AUX ANCIENS. Ces jours derniers, plusieurs amis se réunissaient dans les salles du Club Social du Sault au Récollet. On avait organisé cette fête intime en l'honneur de M. Maxime Gervais, depuis quarante-trois ans sacristain de cette paroisse et qui vient de prendre sa retraite. Au nom de tous, M. Fernand Brousseau, maire du Sault, remit une bourse bien garnie à celui qu'il appelle son "vénéré" concitoyen. Durant de longues années, lui dit-il, vous avez été au service de notre église. Vous avez annoncé à tous du haut de nos clochers, nos deuils et nos joies, vous avez été mêlé à toutes les circonstances solennelles de notre vie. Ce cadeau que vos amis ont désiré vous offrir, vous dira à sa façon, notre vénération pour vos cheveux blancs, notre estime pour votre caractère et nos vœux pour votre bonheur et celui de votre digne compagne à laquelle nous vous prions de transmettre nos hommages et nos souhaits. M. Gervais, visiblement ému sut répondre avec finesse et à-propos, évoquant divers souvenirs du passé et de son ancienne paroisse, concluant qu'en somme ce qui fait les bons serviteurs ce sont les bons maîtres. M. Lamarche, curé du Sault, prit aussi la parole pour saluer dans le héros de la fête le vaillant et vénérable et l'excellent sacristain. La chorale du Sault-au-Récollet, sous l'habile direction de M. Avila Prévost, prêtait son concours à cette fête. On remarqua parmi les personnes présentes: le Rév. M. Lamarche, curé; M. l'abbé Primeau, vicaire, MM. Avila Prévost, L. N. Prévost, J. A. Pepin, J. M. Béland, Alfred Déry, Aug. Corbiel, L. Cardinal, Y. Robitaille, D. Joron, Alb. Paquette, Geo. Défoys, T. Sénécal, A. A. Prieur, Jos. Gervais fils, Avila Cyphiot, J. Dubord, W. Goucharis, Avila Pesant, Sylva Béclair, F. J. Brousseau, etc., etc.

EN VOYAGE

Sur la liste des passagers du paquebot "France" de la Compagnie Générale Transatlantique parti aujourd'hui de New-York à destination du Havre, nous relevons les passagers suivants de Montréal: MM. M. Morsneau, A. Piché, Henri Jonas, F. A. Gendreau, A. Barbotte, Marcel Robin, Révérends Louis Vitalien, Simon Lucien et M. Lafrance.

A SAINT-JACQUES

Dimanche prochain, 8 février, la Congrégation des Jeunes Gens de Saint-Jacques célébrera sa fête patronale. Tous les Congréganistes et leurs amis sont donc tout spécialement invités. La cérémonie aura lieu, comme d'ordinaire, en la chapelle basse de Notre-Dame de Lourdes, et commencera à 8 heures a.m. très précises. Les jeunes gens qui doivent être reçus dans la Congrégation, sont priés de se réunir à la sacristie de la chapelle basse, pour 7 heures 1/2 a.m. L'allocation de circonstance sera faite par le Rév. M. H. Gauthier, P.S.S., curé de Saint-Jacques. — Le Conseil.

LA KERMESE DE FEVRIER

La maison Landoff de Paris, vient de câbler à l'Union Nationale Française, que les coiffures de dames et des demoiselles qui représentent les différentes provinces, sont expédiées par le transatlantique "La France". D'un autre côté les costumes seront terminés aussi. Tout sera donc prêt pour les fêtes, qui auront lieu les 18, 19, 20 et 21 février, à l'arsenal du 65ème, et avenue des Pins. Nous garantissons d'avance que le spectacle sera merveilleux grâce au zèle de toutes les dames et demoiselles qui ont bien voulu s'associer pour aider à la réussite de ces quatre jours, qui seront consacrés à la charité. — Le Conseil.

LES DUPONT

A la séance traditionnelle de Lundi gras, le collège Sainte-Marie jouera, le 23 février, "Les Dupont", comédie en trois actes d'après Paul Gavault. En fait de situations abracadabrantes et de propos décapants, la nouvelle pièce ne le cède en rien à "Diables", qu'il a fallu répéter en plusieurs endroits. Au dernier, et les acteurs n'ont pas dégénéré. Les billets sont en vente au parloir du collège.

HOTEL INCENDIE

Orillia, 6. — La Peninsula House a été entièrement détruite par un incendie. Les pertes sont de \$8,000.

XIX

Valderez, assis près d'une des fenêtres du salon qui précédait sa chambre, songeait, les yeux fixés sur les frondaisons brunissantes des arbres du parc qui là-bas, se montraient à la limite des jardins. Le malaise de cette nuit se laissait d'autre trace un peu de fatigue. M. de Ghillic, en venant voir sa femme ce matin, avait tenu cependant à ce qu'elle restât déjeuner chez elle, afin de se reposer complètement. Et cet homme si froidement personnel, selon Mme de Ghillic et Mme de Brayles, ce mari qui laissait là avec tant de désinvolture sa première femme malade était demeuré longtemps près de Valderez, la distraquant par sa causerie, s'informant de tout ce qu'elle pouvait désirer et donnant lui-même ses instructions au chef d'afia qui lui fut servi un repas à la fois léger et reconstituant. Aucune allusion n'avait été faite à ce qui s'était passé dans le petit salon de la Vagierie. Valderez était certain cependant que son mari avait deviné quelque chose, et qu'il lui demanderait des explications à ce sujet. C'était son droit, c'était son devoir, et elle était prête à les lui donner.

Les paroles perdues de Mme de Brayles, après la première émotion passée, n'avaient laissé aucune impression en elle. Elle pouvait avoir

ser complètement. Cette existence, à laquelle vous n'êtes pas habituée, vous fatigue, et je tiens essentiellement à ce que vous vous soigniez. Le monde ne vaut pas la peine que vous perdiez votre santé pour lui. Maintenant, je vais vous dire quelque chose qui vous fera plaisir. Ce matin, j'ai eu une longue conversation avec votre père. Je l'ai sermoné, il m'a promis de ne plus toucher à une carte. Cette promesse, je saurai la lui rappeler en temps et lieu. Et j'ai obtenu également, sans grandes difficultés, qu'il laisse Roland suivre sa vocation. — Vous avez réussi! Oh! qu'il va être heureux, mon cher petit Roland! Comment puis-je vous remercier, Elie? — Je vais vous le dire, Valderez, dit-il avec une grave douceur. Cette nuit, quand je suis entré dans la pièce où vous vous teniez avec ma mère et Mme de Brayles, j'ai compris aussitôt, en voyant votre physionomie, que l'on venait de vous dire quelque chose de grave... contre moi probablement. Or, ce que je vous demande, c'est de me témoigner une entière confiance, en m'apprenant de quoi on m'accuse; car j'ai le droit de me défendre.

La Prochaine Fois que le Rhume vous Attaquera — défendez-vous! Ne vous soumettez pas débouaument — ne le laissez pas vous terrasser et vous rendre misérable pendant deux ou trois semaines. Chassez-le immédiatement avec quelques doses de Sirop de Graine de Lin, Réglisse et Chlorodine NA-DRU-CO

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM PACIFIQUE CANADIEN SERVICE DE WAGON-BUFFET ENTRE MONTREAL ET VEGREVILLE MAINTIENANT EN VIGUEUR

GITE DE MAISONNEUVE SOUMISSIONS DEMANDEES Les soumissions pour la fourniture et la pose de l'aménagement intérieur des états de Bouchers du Marché Public de la Cité de Maisonneuve, seront reçues jusqu'à mercredi, le 11 février courant à 5 heures p.m.

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR Illustration d'une jeune fille en robe à la mode.

LA MUNICIPALITE SCOLAIRE D'YOUVILLE Le secrétaire de la municipalité scolaire d'Youville, M. Henri Gratton, nous communique cette copie d'une lettre du surintendant de l'Instruction Publique qui met au point une erreur de copie affectant sa municipalité.

COUPON Département des Patrons au "Devoir". Ecrivez lisiblement. PATRON No. 450

MORT DE DEUX MEDECINS (Service de la Presse Associée) New-York, 5. — Le docteur Edward Gardner Day, qui exerçait la chirurgie à New-York depuis 20 ans, est décédé à l'âge de 70 ans. Il avait publié plusieurs livres de médecine et un roman.

UN ROMAN PAR MOIS COUPON No 5 6 février 1914 LE DEVOIR

Entre deux âmes Par M. DELLY

Le visage de Mme de Ghillic se contracta. Sans répondre, elle détournait la tête et parut s'absorber dans une songerie pénible, tandis qu'en face d'elle, Roberte tordait machinalement entre ses doigts la mince batiste. Au départ de la Vagierie, M. de Ghillic avait jeté cet ordre au chauffeur: "Pressez, Thibault!" Valderez, à peine dans la voiture, était tombée dans une sorte de torpeur. Elle ne s'apercevait pas qu'un regard anxieux ne la quittait pas, épiant la moindre contraction de son visage pâle; elle n'avait qu'une impression vague, mais pourtant très douce, d'être entourée d'une vigilante sollicitude, de sentir de temps à autre une main soignée relever la couverture que le mouvement de la voiture faisait glisser. Un impérieux désir de repos, de solitude s'emparait d'elle; il lui semblait qu'alors le cercle qui étroitement son front, la douleur lancinante qui martelait son crâne disparaîtraient instantanément. Enfin, Arnelles était atteint. Au bras de M. de Ghillic, Valderez gagna son appartement, où l'attendait sa femme de chambre. — Une boisson très chaude, vivement, je vous prie! ordonna Elie. Et vous, Valderez, mettez-vous bien vite au lit. Vous devez avoir un peu de fièvre, vos mains brûlent et vos yeux ont l'air d'une seconde à la flamme ardente des yeux d'Elie.

— Non, il valait mieux vous repo-

UN ROMAN PAR MOIS COUPON No 5 6 février 1914 LE DEVOIR

— Karl vient de m'apprendre que vous paraissiez fatiguée, et je vous aussitôt qu'il ne s'est pas trompé. Votre migraine a augmenté? — Oui, beaucoup. Je me sens vraiment mal à l'aise. — Ah! quel, quel! vous importez un frisson agité ses épaules. — Alors, partons vite! Vous auriez dû me le dire plus tôt. La chaleur de ses salons donnerait la migraine à qui n'y serait pas disposé. — Je n'aurais pas voulu vous déranger... — Ah! que m'importe! Je me sou-

— Non, il valait mieux vous repo-

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Heurtz et Hueton, 35, rue Notre-Dame Est. R. de Mezie, gérant.

BAROMETRE 3h. matin, 30.50; 11h. matin, 30.47; midi, 30.45.

DEMAIN Beau et froid.

(Service de la Presse Associée) Toronto, 6. — Il fait très froid dans l'Ouest du pays. De l'Ontario aux Provinces Maritimes, on s'attend à une tempête.

SAMEDI, 7 FEVRIER 8. Romuald, abbé.

NOUVELLE PAROISSE Il est question, paraît-il, de former une nouvelle paroisse canadienne-française (1800 familles) dans le nord-est de la ville, entre la voie du C.P.R. et les rues Marie-Anne, Papineau et Therville.

UN VOYAGEUR ASPHYXIE Sherbrooke, 6. — La nuit dernière, le feu a pris à la maison de M. Jos. Buel, habitée par M. Elliott et G. Vining.

VICTOIRE ANTIALCOOLIQUE (De notre correspondant) Chicoutimi, 6. — La campagne antialcoolique, entreprise depuis quelques temps, contre les débitants de liqueurs, vient de se terminer par la victoire complète des prohibitionnistes.

SIR DOUGLAS CAMERON DANS UN ACCIDENT Winnipeg, 6. — Mercredi après-midi, Sir Douglas Cameron, lieutenant-gouverneur du Manitoba, fut victime d'un accident qui pourrait avoir des conséquences graves.

DESASTREUX INCENDIE LES USINES DE LA COMPAGNIE SHURLY DIETRICH, A GALT, ONT., SONT RAVAGES PAR LE FEU. — \$200,000 DE DOMMAGES.

A QUI INCOMBE LA RESPONSABILITE? L'enquête sur la mort d'Ernest Lockner, détenu, qui a succombé à la prison de Bordeaux quelques heures après son arrivée, mercredi, a commencé ce matin, puis remise à mardi 10, pour entendre de nouveaux témoins, entre autres, l'agent Branchaud, du poste de police No. 6.

LE REVENU MUNICIPAL La taxe immobilière, la taxe scolaire, celle de la location des voitures sous les trottoirs et celle du nettoyage des trottoirs versent cette année \$8,309,141.73 dans le coffre municipal.

M. MACNAB APOSTROPHE M. GRAHAM OÙ Acheter Demain

D'ASSELIN A LANCTOT ENCORE UN QUI NE VEUT PAS PARLER

SI L'ANCIEN JOURNALISTE EN AVAIT LE TEMPS, IL FERAIT ARRETER L'ASSISTANT DU PROCUREUR GENERAL — DEUX JUSTICES. PLUS TARD PEUT-ETRE.

Il nous a paru intéressant de savoir ce que pense de l'incident Lanctot-MacNab, M. Olivier Asselin, président de la société Saint-Jean-Baptiste dont on a rappelé, à la séance de la législature hier, l'altercation avec M. Taschereau, ministre des Travaux publics.

PARLONS FRANÇAIS

L'enquête de Québec est en train d'introduire un nouveau barbarisme dans notre langue déjà si corrompue. Les mots "dictaphone" et "dictaphone" sont à peine du mauvais yankee, encore moins du français.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

A PROPOS DU "MANDAMUS". Le juge Charbonneau a rédigé sa décision dans l'affaire du mandamus demandé à la Cour Supérieure pour forcer un magistrat de police à émettre deux mandats d'arrestation contre deux détectives de l'Agence Burns.

POUR DES COLIQUES. Un ouvrier qui a contracté les coliques saturnines en travaillant pour le compte de la Canada Paint Company à Montréal. La compagnie lui a offert de régler pour \$350, et comme cette offre était acceptable pour le peintre, l'affaire s'est réglée en cour.

VIEILLE CAUSE REGLEE. A un reçu, à l'hôtel de ville, hier, l'annonce d'une cause depuis longtemps en litige, de la succession Poirier contre la ville pour rentrer en possession d'une large bande de la ferme Fletcher est réglé à la satisfaction de la ville, le conseil privé ayant maintenu la décision du tribunal de première instance.

CHEMIN PUBLIC ET CHEMIN PRIVE. Si on érige une maison, dans une rue qui n'est pas un chemin public, on ne peut forcer la ville à l'approvisionnement d'eau. Telle est la teneur d'un jugement rendu hier, par M. A. Bellin, propriétaire d'une maison située avenue Marlow, quartier de Notre-Dame de Grâce, contre la cité de Montréal.

LE REVENU MUNICIPAL (Suite) Taxe foncière de 1 pour cent. \$6,110,809.81 Taxe scolaire. 2,030,588.61

PAR SON IGNORANCE UN COMMIS EST CAUSE QU'UNE JEUNE FILLE PERD LA TETE DES SUITES DE LA FATIGUE QUELLE A ENDUREE — AMERNEE DANS L'OUEST. TRISTE HISTOIRE.

(Service de la Presse Associée) North Bay, Ont., 6. — Un vieil homme, descendant, d'un train de jeunesses françaises, du nom d'Octavie Fournier. Cette personne est dans notre pays depuis trois mois. Elle y vit avec l'espoir de trouver une position mais ne put en obtenir; son insuccès provient de son ignorance totale de la langue anglaise.

STUPEFACTION: BIDDINGER ET MALONEY SONT RETOURNÉS A NEW-YORK

(De notre envoyé, Léon Trépanier) Québec, 6. — A l'ouverture du comité du Conseil législatif, à 10 heures ce matin, M. Keyes, le sténographe expert de l'Agence Burns, est prié de donner lecture de ses notes sténographiques relatives à une entrevue entre M. Bergevin et M. Sampson au Château Frontenac le 14 janvier.

M. MacNAB SE LEVE M. Brenton MacNab se lève alors et demande la permission de faire une déclaration.

UNE CONSPIRATION (?) "Le serment lui-même déclare spécifiquement qu'il existe une conspiration. Malgré que je ne juge pas à propos de le dire en de longues phrases, je dois dire que l'insinuation est qu'il existait une conspiration chez ceux intéressés dans cette affaire."

M. CARPENTER Me L. G. Belley, C. R., qui assiste Me Maréchal, demande que l'on assigne M. Carpenter pour lundi. Me Belley répond que lorsqu'il a été assigné, M. Carpenter s'est présenté aux promoteurs du bill et a demandé la somme de \$2,000 et les a menacés de bloquer le bill au Conseil législatif dans le cas où la somme en question ne serait pas versée.

LE SILENCE DE SIR HUGH "Dans un silence, monsieur le président, qu'il n'a pas le droit de garder, je prétends qu'il est absolument nécessaire que le témoin réponde directement à la question qui lui a été posée afin que l'on sache à quoi s'en tenir sur ses accusations de conspiration insinuées dans le serment qu'il a prêté."

M. MACNAB INSISTE "Vous nous avez cités devant vous, monsieur le président, afin que nous puissions démontrer notre bon sens. Ces révélations que nous avons mises devant vous, à quel journal étaient-elles destinées? Il a été démontré qu'elles n'avaient pas été recueillies pour le "Daily Mail" mais pour le "Herald". Je prétends conséquemment qu'il est du devoir de ce comité de déchirer ce voile du silence qui semble séparer cet acte d'intérêt public et le public lui-même, et j'insiste pour que le témoin réponde à la question."

CONSPIRATION DU SILENCE M. MacNab — Je soumetts, Monsieur le président, que la question peut-être posée et la réponse doit être donnée, parce qu'il s'agit d'une question d'intérêt public. Il s'agit de savoir ce qui a pu se passer entre M. Beck et Sir Hugh Graham. Ce que je veux, Monsieur le président, c'est de dévoiler cette conspiration du silence.

NE PARLONS PAS DU "HERALD" Sir Hugh Graham — Je suis venu ici pour témoigner relativement aux choses concernant cette enquête, mais j'ai été avisé par ceux qui en connaissent plus long que moi que si je répondais à une question comme celle-ci, cela provoquerait un millier de questions qui n'ont rien à faire avec cette enquête. Conséquemment, sur l'avis de mes avocats, je déclare ne pouvoir répondre.

M. CARPENTER Me L. G. Belley, C. R., qui assiste Me Maréchal, demande que l'on assigne M. Carpenter pour lundi. Me Belley répond que lorsqu'il a été assigné, M. Carpenter s'est présenté aux promoteurs du bill et a demandé la somme de \$2,000 et les a menacés de bloquer le bill au Conseil législatif dans le cas où la somme en question ne serait pas versée.

LE SILENCE DE SIR HUGH (Suite) "Le président déclare que la question est hors d'ordre et le comité appuie sa décision. M. MacNab se sent battu et reprend son siège en bouillonnant, pendant que la foule massée dans le comité fixe le vieux millionnaire journaliste qui, à garde sa placidité au début, a fini par se laisser aller à un accès de colère. M. Brenton MacNab interroge Sir Hugh."

PROCEDES D'INTIMIDATION M. MacNab — N'est-il pas permis de démontrer que ce même monsieur, qui a refusé la publication d'articles destinés à servir l'intérêt public, publie en même temps dans son journal des articles destinés à intimider les témoins à cette enquête et à empêcher que la vérité se fasse jour?

LE SILENCE DE SIR HUGH (Suite) "M. MacNab dit alors: Le comité me permettra-t-il de lui démontrer que l'article en question est absolument faux? Le président s'objecte et le comité appuie sa décision. M. MacNab se sent battu et reprend son siège en bouillonnant, pendant que la foule massée dans le comité fixe le vieux millionnaire journaliste qui, à garde sa placidité au début, a fini par se laisser aller à un accès de colère. M. Brenton MacNab interroge Sir Hugh."

LE SILENCE DE SIR HUGH (Suite) "M. MacNab dit alors: Le comité me permettra-t-il de lui démontrer que l'article en question est absolument faux? Le président s'objecte et le comité appuie sa décision. M. MacNab se sent battu et reprend son siège en bouillonnant, pendant que la foule massée dans le comité fixe le vieux millionnaire journaliste qui, à garde sa placidité au début, a fini par se laisser aller à un accès de colère. M. Brenton MacNab interroge Sir Hugh."

LE SILENCE DE SIR HUGH (Suite) "M. MacNab dit alors: Le comité me permettra-t-il de lui démontrer que l'article en question est absolument faux? Le président s'objecte et le comité appuie sa décision. M. MacNab se sent battu et reprend son siège en bouillonnant, pendant que la foule massée dans le comité fixe le vieux millionnaire journaliste qui, à garde sa placidité au début, a fini par se laisser aller à un accès de colère. M. Brenton MacNab interroge Sir Hugh."

LE SILENCE DE SIR HUGH (Suite) "M. MacNab dit alors: Le comité me permettra-t-il de lui démontrer que l'article en question est absolument faux? Le président s'objecte et le comité appuie sa décision. M. MacNab se sent battu et reprend son siège en bouillonnant, pendant que la foule massée dans le comité fixe le vieux millionnaire journaliste qui, à garde sa placidité au début, a fini par se laisser aller à un accès de colère. M. Brenton MacNab interroge Sir Hugh."

LE SILENCE DE SIR HUGH (Suite) "M. MacNab dit alors: Le comité me permettra-t-il de lui démontrer que l'article en question est absolument faux? Le président s'objecte et le comité appuie sa décision. M. MacNab se sent battu et reprend son siège en bouillonnant, pendant que la foule massée dans le comité fixe le vieux millionnaire journaliste qui, à garde sa placidité au début, a fini par se laisser aller à un accès de colère. M. Brenton MacNab interroge Sir Hugh."

LE SILENCE DE SIR HUGH (Suite) "M. MacNab dit alors: Le comité me permettra-t-il de lui démontrer que l'article en question est absolument faux? Le président s'objecte et le comité appuie sa décision. M. MacNab se sent battu et reprend son siège en bouillonnant, pendant que la foule massée dans le comité fixe le vieux millionnaire journaliste qui, à garde sa placidité au début, a fini par se laisser aller à un accès de colère. M. Brenton MacNab interroge Sir Hugh."

Où Acheter Demain

Buffet combiné en quart de chêne solide \$38.23. Le buffet est fini en chêne doré. Il comprend un large cabinet sur la gauche avec porte à vitre bombée, un grand tiroir armoire, armoire pour le set de vaisselle, et un tiroir double pour la coutellerie. Tout le meuble est superbement fini et sculpté avec goût. Régulier. \$53.00 Moins 15% \$45.17

La Compagnie PORCELAINES, VERRERIES, COUTELLERIES. BRODEUR Offre Spéciale 72 MORCEAUX DE COUTELLERIE. 533 Ste-Catherine Est 1827 Ste-Catherine Est 327 St-Laurent 86 St-Pierre. \$8.00

33 1/3% D'ESCOMPTE ENCORE 7 JOURS 33 1/3% D'ESCOMPTE. A la demande de plusieurs de nos clients qui n'avaient pu profiter de nos réductions de janvier, nous avons décidé de maintenir nos escomptes de 33 1/3 pour cent, sur tous nos ameublements, jusqu'au 14 février.

PHARMACIE Lecours et Lanctot. Contre le froid. Comme protection contre le froid, l'usage des chauffettes devient de plus en plus connu. En Europe on s'en sert beaucoup depuis longtemps. Nous venons d'importer des CHAUFFETTES ROUSSAIRES, (à eau chaude) utiles chez soi, dans l'automobile, et la voiture. PRIX \$1.00

TEL EST 4510 Dupuis Frères Le Magasin du Peuple 447 SAINTE-CATHERINE EST. Vente de 2400 Cravates. Nous avons fait un achat de 2,400 cravates tout soie, pour hommes ou garçons. Ce sont des marchandises nouvelles et fraîches. Il y a en a de toutes les formes et de toutes les couleurs dans le lot. Ces cravates sont faites pour être vendues à 25c, 35c et 50c. En vente demain à 19c VOYEZ L'ETALAGE DE NOS VITRINES.

D. GAGNON & CIE Magasin à Rayons. Vente de Bas en Laine et Cachemire pour dames. Trois bons bas de laine noire, à côtes, de 8 1/2 à 10 pour 25c la paire. Extra beaux et bons bas de laine fine et douce, noir, pour dames, 8 1/2 à 10. Prix spécial à 50c la paire.

N.-G. Valiquette LIMITEE Palais d'Ameublement 471-477 Ste-Catherine Est. Cinq offres spéciales de la vente de papier-tenture de février. Pour salon—10 ROULEAUX avec bordure. Magnifique rayure soie, sur charbon noir, fond chambré, bordure de 9 pouces assortie. Le tout pour 90c.

Vallières Gants à Réductions. Gants en chamoulette, de 35c pour... 22c. Gants en chamoulette, dans les qualités très épaisses, deux boutons, Vaient 75c et 90c pour... 49c. Gants de kid, à deux boutons, qualités de 60c, 75c et 90c pour... 39c. REDUCTIONS DANS TOUS LES DEPARTEMENTS.

voir qui lui a permis de partir. Cette façon de procéder est assez drôle." M. Perron propose que Sir Hugh Graham soit entendu immédiatement parce qu'il veut partir par le convoi de 1 heure 30. M. Lavergne dit: "Régions d'abord l'incident Biddinger, M. Graham attendra."

On entend M. Appleebe qui raconte que vers neuf heures hier soir, étant à la chambre de M. Biddinger, au Frontenac, le téléphone a sonné. On a demandé M. Biddinger, qui est allé au téléphone et a dit à celui qui parlait à l'autre bout: "Etes-vous bien sûr de cela?" Puis la conversation terminée, il dit au témoin: "Allez me retirer deux lits;" et il est parti à 11 heures 30, hier soir, apparemment pour New-York.

M. Belley déclare qu'il aura besoin de MM. Biddinger et Maloney, mardi. "—Pourquoi?" demande le président. "On entend M. Appleebe qui raconte que vers neuf heures hier soir, étant à la chambre de M. Biddinger, au Frontenac, le téléphone a sonné. On a demandé M. Biddinger, qui est allé au téléphone et a dit à celui qui parlait à l'autre bout: "Etes-vous bien sûr de cela?" Puis la conversation terminée, il dit au témoin: "Allez me retirer deux lits;" et il est parti à 11 heures 30, hier soir, apparemment pour New-York."

M. Belley déclare qu'il aura besoin de MM. Biddinger et Maloney, mardi. "—Pourquoi?" demande le président. "On entend M. Appleebe qui raconte que vers neuf heures hier soir, étant à la chambre de M. Biddinger, au Frontenac, le téléphone a sonné. On a demandé M. Biddinger, qui est allé au téléphone et a dit à celui qui parlait à l'autre bout: "Etes-vous bien sûr de cela?" Puis la conversation terminée, il dit au témoin: "Allez me retirer deux lits;" et il est parti à 11 heures 30, hier soir, apparemment pour New-York."

M. Belley déclare qu'il aura besoin de MM. Biddinger et Maloney, mardi. "—Pourquoi?" demande le président. "On entend M. Appleebe qui raconte que vers neuf heures hier soir, étant à la chambre de M. Biddinger, au Frontenac, le téléphone a sonné. On a demandé M. Biddinger, qui est allé au téléphone et a dit à celui qui parlait à l'autre bout: "Etes-vous bien sûr de cela?" Puis la conversation terminée, il dit au témoin: "Allez me retirer deux lits;" et il est parti à 11 heures 30, hier soir, apparemment pour New-York."

M. Belley déclare qu'il aura besoin de MM. Biddinger et Maloney, mardi. "—Pourquoi?" demande le président. "On entend M. Appleebe qui raconte que vers neuf heures hier soir, étant à la chambre de M. Biddinger, au Frontenac, le téléphone a sonné. On a demandé M. Biddinger, qui est allé au téléphone et a dit à celui qui parlait à l'autre bout: "Etes-vous bien sûr de cela?" Puis la conversation terminée, il dit au témoin: "Allez me retirer deux lits;" et il est parti à 11 heures 30, hier soir, apparemment pour New-York."

M. Belley déclare qu'il aura besoin de MM. Biddinger et Maloney, mardi. "—Pourquoi?" demande le président. "On entend M. Appleebe qui raconte que vers neuf heures hier soir, étant à la chambre de M. Biddinger, au Frontenac, le téléphone a sonné. On a demandé M. Biddinger, qui est allé au téléphone et a dit à celui qui parlait à l'autre bout: "Etes-vous bien sûr de cela?" Puis la conversation terminée, il dit au témoin: "Allez me retirer deux lits;" et il est parti à 11 heures 30, hier soir, apparemment pour New-York."